

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
ET DE LA DECENTRALISATION

+==+==+==+==+

SECRETARIAT GENERAL

+==+==+==+==+

CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE  
DU SECTEUR ADMINISTRATION TERRITORIALE,  
FONCTION PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE  
(CPS/SATFPSI)

REPUBLIQUE DU MALI  
Un-Peuple - Un But - Une Foi



**RAPPORT DE LA 8<sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE**  
**ADMINISTRATION TERRITORIALE, FONCTION**  
**PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE**

Mai 2019

## Table des matières

LISTE DES TABLEAUX .....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	6
INTRODUCTION.....	11
CONTEXTE :.....	14
I.BILAN .....	15
<b>1.1. PRESENTATION DES POLITIQUES ET DES STRATEGIQUES .....</b>	<b>15</b>
<b>1.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR).....</b>	<b>15</b>
<b>1.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE LA DECENTRALISATION .....</b>	<b>16</b>
<b>1.1.3. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES.....</b>	<b>17</b>
<b>1.1.4. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL .....</b>	<b>18</b>
<b>1.1.5. POLITIQUE DE SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE .....</b>	<b>20</b>
<b>1.1.6. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PNT) .....</b>	<b>21</b>
<b>1.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT) .....</b>	<b>22</b>
<b>1.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL.....</b>	<b>22</b>
<b>1.1.9. STRATEGIE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>23</b>
<b>1.1.10. STRATEGIE DE LA FONCTION PUBLIQUE .....</b>	<b>23</b>
<b>1.1.11. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES .....</b>	<b>23</b>
<b>1.1.12.. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL 2<sup>ème</sup> GENERATION (PDI-II).....</b>	<b>24</b>
<b>1.1.13. STRATEGIE DE LA RECONCILIATION NATIONALE .....</b>	<b>24</b>
<b>1.1.14. STRATEGIE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE .....</b>	<b>25</b>
<b>1.2. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DES STRATEGIES.....</b>	<b>27</b>
<b>1.2.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR).....</b>	<b>27</b>
<b>1.2.2. POLITIQUE NATIONALE DE LA DECENTRALISATION .....</b>	<b>27</b>
<b>1.2.3. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES.....</b>	<b>30</b>
<b>1.2.4. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL .....</b>	<b>31</b>
<b>1.2.5. POLITIQUE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE.....</b>	<b>33</b>
<b>1.2.6. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PNT) .....</b>	<b>39</b>
<b>1.2.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT) .....</b>	<b>39</b>

1.2.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL.....	39
1.2.9. STRATEGIE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE.....	40
1.2.10. STRATEGIE DE LA FONCTION PUBLIQUE .....	41
1.2.11. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC).....	43
1.2.12. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL.....	43
1.2.13. STRATEGIE DE LA RECONCILIATION NATIONALE .....	44
1.2.14. STRATEGIE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE .....	45
<b>1.3. DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL: ELEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS</b>	<b>47</b>
1.3.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR) .....	47
1.3.2. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION.....	47
1.3.3. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES.....	47
1.3.4. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL .....	48
1.3.5. POLITIQUE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE.....	48
1.3.6. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE.....	48
1.3.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT) .....	48
1.3.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL.....	48
1.3.9. STRATEGIE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE.....	48
1.3.10. POLITIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	48
1.3.11. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES .....	49
1.3.12. PROGRAMME DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL.....	49
1.3.13. STRATEGIE DE LA RECONCILIATION NATIONALE .....	49
<b>II. EVOLUTION DES INDICATEURS .....</b>	<b>50</b>
2.1. LES INDICATEURS PAR DEPARTEMENT .....	50
2.1.1. LES INDICATEURS DU MATD.....	50
2.1.2. LES INDICATEURS DU MSPC .....	54
2.1.3. LES INDICATEURS DU MCSPRN.....	56
2.1.4. LES INDICATEURS DU MTFP .....	57
2.1.5. LES INDICATEURS DU MRATVP .....	59
2.1.6. LES INDICATEURS DU MARC .....	60
2.2. EVOLUTION DES INDICATEURS SECTORIELS INSCRITS DANS LE CREDD .....	62
<b>III. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DU SECTEUR .....</b>	<b>63</b>

<b>3.1. PRESENTATION DE L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU SECTEUR</b>	63
<b>3.2. PRESENTATION DE L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES PAR DEPARTEMENT :</b>	65
<b>3.2.1. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION (MATD) :</b>	65
<b>3.2.2. MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (MTFP)</b>	68
<b>3.2.3. MINISTERE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (MRATVP)</b>	69
<b>3.2.4. MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE, DE LA PAIX ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE (MCSPRN)</b>	71
<b>3.2.5. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)</b>	72
<b>3.2.6. MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTTE (MARC)</b>	72
<b>3.3. ETAT D'EXECUTION DES P/P PAR SECTEURS DE PLANIFICATION (SECTEURS DNPD)</b>	72
CHAPITRE III : ETAT D'EXECUTION DES PROJETS/PROGRAMMES AU TITRE DU BSI 2018	79
IV. DIFFICULTES ET CONTRAINTES PAR DEPARTEMENT	80
<b>4.1. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION;</b>	80
<b>4.2. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE;</b>	80
<b>4.3. MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE, DE LA PAIX ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE ;</b>	80
<b>4.4. MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE ;</b>	81
<b>4.5. MINISTERE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE ;</b>	81
<b>4.6. MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTTE ;</b>	81
V. PERSPECTIVES	82
<b>5.1. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)</b>	82
<b>5.2. DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION</b>	82
<b>5.3. DANS LE DOMAINE DES FRONTIERES</b>	83
<b>5.4. DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL</b>	83
<b>5.5. DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE PROTECTION CIVILE</b>	83
<b>5.6. DANS LE DOMAINE DE LA TRANSPARENCE</b>	84
<b>5.7. DANS LE DOMAINE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)</b>	84
<b>5.8. DANS LE DOMAINE DE L'ETAT CIVIL</b>	84
<b>5.9. DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE</b>	84

<b>5.10. DANS LE DOMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE.....</b>	<b>84</b>
<b>5.11. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES CATASTROPHES.....</b>	<b>84</b>
<b>5.12. DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>84</b>
<b>5.13. DANS LE DOMAINE DE LA RECONCILIATION NATIONALE.....</b>	<b>85</b>
<b>5.14. DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE.....</b>	<b>85</b>
<b>VI. RECOMMANDATIONS : .....</b>	<b>86</b>
<b>5.1. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2018 .....</b>	<b>86</b>
<b>5.2. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2019 .....</b>	<b>86</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Nombre d'arrestations, de crimes et de délits constatés par légions et Service d'Investigation Judiciaire en 2018 .....	34
Tableau 2 : Bilan des patrouilles effectuées par la police nationale en 2018.....	34
Tableau 3 : Les saisies effectuées par l'OCS .....	35
Tableau 4 : les saisies effectuées par la gendarmerie.....	36
Tableau 5 : Les saisies effectuées par la douane .....	36
Tableau 6 : Saisies effectuées par la police Nationale .....	36
Tableau 7 : Nombre de mission d'escortes sur les axes RN et patrouilles mixtes urbaines et sécurisation des frontières par la Garde Nationale en 2018 .....	37
Tableau 8 : Nombre de saisies lors des patrouilles mixtes urbaines et sécurisation des frontières par la Garde Nationale en 2018. ....	37
Tableau 9 : Bilan de patrouilles et escortes effectuées par les unités de la Garde Nationale courant 2018.....	38
Tableau 10: Nombre de victimes enregistrées par la Protection Civile en 2018 .....	38
Tableau 11 : Présentation des objectifs et indicateur du MATD .....	50
Tableau 12 : Présentation des objectifs et indicateur du MSPC.....	54
Tableau 13 : Présentation des objectifs et indicateur du MCSPRN.....	56
Tableau 14 : Les indicateurs du MTFP .....	57
Tableau 15: Les indicateurs du MRATVP .....	59
Tableau 16 : Les indicateurs du MARC.....	60
Tableau 17 : Indicateurs sectoriels inscrits dans le CREDD.....	62
Tableau 18: Exécution financière des P/P du secteur : .....	64
Tableau 19 : Etat d'exécution financière des P/P du MATD:.....	66
Tableau 20: Etat d'exécution financière des P/P du MTFP .....	69
Tableau 21: Etat d'exécution financière du Programme du MRATVP .....	70
Tableau 22: Etat d'exécution financière du MCSPRN .....	71
Tableau 23: Répartition des P/P par secteur de planification.....	72
Tableau 24: Etat d'exécution financière globale par secteurs de planification.....	73
Tableau 25: Etat d'exécution financière des P/P du secteur des Infrastructures.....	74
Tableau 26: Etat d'exécution financière des P/P du secteur des Ressources Humaines.....	76
Tableau 27: Situation des p/p sur financement intérieur.....	78
Tableau 28: Situation des p/p sur financement mixte .....	79
Tableau 29: Situation des p/p sur financement extérieur .....	79

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ACCM</b>	<b>ASSOCIATION DES COLLECTIVITES CERCLES DU MALI</b>
<b>ADR</b>	: AGENCE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
<b>AGEPTIPE</b>	AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC POUR L'EMPLOI
<b>AMAM</b>	AGENCE MALIENNE DE MÉTROLOGIE
<b>AMAP</b>	AGENCE MALIENNE DE PRESSE ET DE PUBLICITE
<b>AMAPAR</b>	: PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE PAIX ET DE RECONCILIATION
<b>AMM</b>	: ASSOCIATION DES MUNICIPALITES DU MALI *
<b>AMRTP</b>	SOCIETE MALIENNE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS DES TECHNOLOGIE DE L'INFORMATIONN ET DE LA COMMUNICATION DES POSTES
<b>ANADEB</b>	: AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS *
<b>ANCD</b>	AGENCE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT
<b>ANICT</b>	: AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b>APL</b>	: ASSOCIATION DES POUVOIRS LOCAUX
<b>ARM</b>	: ASSOCIATION DES REGIONS DU MALI
<b>ASACE</b>	: ASSOCIATION SIGNATAIRE D'ACCORD CADRE AVEC L'ETAT
<b>AT</b>	: ASSISTANCE TECHNIQUE
<b>BAD</b>	: BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT *
<b>BCS</b>	: BUREAU CENTRAL DE LA SOLDE *
<b>BIT</b>	: BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
<b>BOA</b>	BANQUE OF AFRICA MALI
<b>BRAMALI</b>	BRASSERIE DU MALI
<b>BRH</b>	: BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES *
<b>BSI</b>	: BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT
<b>BT</b>	: BRIGADE TERRITORIALE *
<b>CAAT</b>	: CELLULE AEROPORTUAIRE ANTI TRAFIC
<b>CADB</b>	: CELLULE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA BASE
<b>CADD</b>	: CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION/ DECONCENTRATION
<b>CARFIP</b>	: CELLULE D'APPUI A LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES
<b>CCLMT</b>	: CELLULE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES MOUCHES TSE-TSE ET LES TRYPANOSOMIASES ANIMALES
<b>CDI</b>	: COMMISSARIAT AU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL
<b>CDPE</b>	: CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE *
<b>CEDEAO</b>	: COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET DOUANIERE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST *
<b>CFCT</b>	: CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b>CGSP</b>	: CONTROLE GENERAL DES SERVICES PUBLICS
<b>CICR</b>	: COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE *
<b>CIM</b>	: COMPAGNIE D'INFANTERIE MOBILE *
<b>CIR</b>	CARTES D'IDENTITES POUR LES REFUGIES
<b>CLGDRNT</b>	: CONVENTION LOCALE DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIERES *
<b>CLOCSAD</b>	: COMITE LOCAL D'ORIENTATION, DE COORDINATION ET DE SUIVI DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT *
<b>CMA</b>	: COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD *
<b>CMC</b>	LE CONSEIL MALIEN DES CHARGEURS

<b>CNCFP</b>	: CENTRE NATIONAL DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE *
<b>CNPS</b>	: COMITE NATIONAL DE PLANIFICATION STRATEGIQUE *
<b>CPER/D</b>	: CONTRAT PLAN ETAT REGION/DISTRICT
<b>CPS/SATFPSI</b>	: CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE DU SECTEUR ADMINISTRATION TERRITORIALE, FONCTION PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE
<b>CRADAT</b>	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGIONAL AFRICAIN D'ADMINISTRATION DU TRAVAIL
<b>CREDD</b>	: CADRE STRATEGIQUE POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE
<b>CROCSAD</b>	: COMITE REGIONAL D'ORIENTATION, DE COORDINATION ET DE SUIVI DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT *
<b>CRVS</b>	SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL ET DES STATISTIQUES VITALES
<b>CSCR</b>	: CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE
<b>CSLP</b>	: CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
<b>CSTM</b>	: CONFEDERATION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DU MALI
<b>CT</b>	: COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b>CTB</b>	: COOPERATION TECHNIQUE BELGE *
<b>CTDEC</b>	: CENTRE DE TRAITEMENT DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL
<b>CTDL</b>	: COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DEVELOPPEMENT LOCAL *
<b>CTDS</b>	CONSEIL DU TRAVAIL ET DE DIALOGUE SOCIAL DE L'UEMOA
<b>CTM</b>	: COMMISSION TECHNIQUE MIXTE *
<b>CVJR</b>	COMMISSION, VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION
<b>DCPNAT</b>	: DOCUMENT CADRE DE POLITIQUE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
<b>DCPND</b>	: DOCUMENT CADRE DE POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION
<b>DER</b>	: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL
<b>DERK</b>	: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL DE KOULIKORO *
<b>DFM</b>	: DIRECTION DES FINANCES ET DU MATERIEL
<b>DGAT</b>	: DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
<b>DGCT</b>	: DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b>DGGN</b>	: DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE
<b>DGI</b>	: DIRECTION GENERALE DES IMPOTS *
<b>DGPN</b>	DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
<b>DID</b>	: DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET DECENTRALISATION *
<b>DIN</b>	: DELTA INTERIEUR DU NIGER *
<b>DNAT</b>	: DIRECTION NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *
<b>DNEC</b>	: DIRECTION NATIONALE DE L'ETAT CIVIL
<b>DNF</b>	: DIRECTION NATIONALE DES FRONTIERES
<b>DNFPP</b>	: DIRECTION NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU PERSONNEL
<b>DNP</b>	: DIRECTION NATIONALE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
<b>DNT</b>	: DIRECTION NATIONALE DU TRAVAIL
<b>DNUH</b>	: DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT *
<b>DRH</b>	: DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
<b>DRH-SS</b>	: DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR SECURITE
<b>DRPC</b>	: DIRECTION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE
<b>DRPN</b>	: DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE

<b>DRT</b>	: DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL
<b>DSRP</b>	: DOCUMENT STRATEGIQUE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE *
<b>DTF</b>	: DOCUMENT TECHNIQUE ET FINANCIER
<b>EEI</b>	: ENGIN EXPLOSIF IMPROVISE *
<b>ENA</b>	: ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION *
<b>ENPC</b>	: ECOLE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE *
<b>ENSUP</b>	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
<b>EUCAP-SAHEL</b>	MISSION CIVILE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FORCES DE SECURITE INTERIEURE DU MALI ET DANS LE SAHEL
<b>FAMA</b>	: FORCES ARMEES MALIENNES *
<b>FNACT</b>	: FONDS NATIONAL D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b>FPCT</b>	: FONCTION PUBLIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES *
<b>FSP</b>	: FONDS DE SOLIDARITE PRIORITAIRE *
<b>GAR</b>	: GESTION AXEE SUR LES RESULTATS
<b>GIZ</b>	: COOPERATION TECHNIQUE ALLEMANDE
<b>GLCT</b>	: GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE *
<b>GRH</b>	: GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
<b>GURM</b>	GROUPE D'UNITE DE RESERVE MINISTERIELLE
<b>HCC</b>	: HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES *
<b>HCR</b>	: HAUT COMMISSARIAT POUR LES REFUGIES
<b>IFES</b>	: FONDATION INTERNATIONALE POUR LES SYSTEMES ELECTORAUX
<b>MARC</b>	: MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE
<b>MARN</b>	MISSION D'APPUI A LA RECONCILIATION NATIONALE
<b>MATD</b>	: MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION
<b>MATDRE</b>	: MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT
<b>MCSPRN</b>	: MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE, PAIX ET RECONCILIATION NATIONALE
<b>MEF/SG</b>	: MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES /SECRETARIAT GENERAL
<b>MINUSMA</b>	: MISSION INTEGREE DES NATIONS UNIES POUR LE SOUTIEN DU MALI
<b>MOPOD</b>	: MOBILISATION DE LA POPULATION POUR LE DEVELOPPEMENT *
<b>MSPC</b>	: MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE
<b>MTFP</b>	: MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
<b>ND</b>	NON DISPONIBLE
<b>NINA</b>	: NUMERO D'IDENTIFICATION NATIONALE
<b>NRC</b>	CONSEIL NORVEGIEN POUR LES REFUGIES
<b>OCI</b>	L'ORGANISATION DE COOPERATION ISLAMIQUE
<b>OCS</b>	: OFFICE CENTRAL DES STUPEFIANTS
<b>ODD</b>	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
<b>ODPA</b>	: OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE *
<b>OHM</b>	OFFICE MALIEN DE L'HABITAT
<b>OIM</b>	: ORGANISATION INTERNATIONALE DE DE TRAVAIL
<b>OIM</b>	: ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA MIGRATION
<b>OISE</b>	: OUTIL INFORMATISE DE SUIVI EVALUATION
<b>OMD</b>	: OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT
<b>ONG</b>	: ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
<b>ORTM</b>	: OFFICE DE RADIO TELEVISION DIFFUSION DU MALI *

<b>PADDER</b>	: PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL *
<b>PADK</b>	: PROGRAMME D'APPUI DECENTRALISATION DE KOULIKORO
<b>PADKII</b>	: PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION DANS LA REGION DE KOULIKORO PHASE 2 *
<b>PADREGIZ</b>	: PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES *
<b>PAEC</b>	: PROJET D'APPUI A L'ETAT CIVIL
<b>PAECISIS</b>	PROGRAMME D'APPUI AU FONCTIONNEMENT DE L'ETAT CIVIL ET A LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION SECURISEE
<b>PAGAM/GFP</b>	: PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES *
<b>PAI</b>	: PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL
<b>PAM</b>	: PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE *
<b>PANETEM</b>	: PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS AU MALI
<b>PAO</b>	: PLAN D'ACTION OPERATIONNEL *
<b>PAPDR</b>	: PROJET D'APPUI AU PROCESSUS DIALOGUE ET RECONCILIATION *
<b>PAPEM</b>	: PROJET D'APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL DU MALI
<b>PARADDER</b>	: PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME ADMINISTRATIVE, A LA DECENTRALISATION ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL
<b>PARC</b>	: PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES
<b>PASEC</b>	: PLAN D'AMELIORATION DE L'ETAT CIVIL *
<b>PDESC</b>	: PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
<b>PDI</b>	: PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL
<b>PFUA</b>	: PROGRAMME FRONTIERE DE L'UNION AFRICAINE
<b>PIGN</b>	: PELOTON D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE *
<b>PIRATE</b>	: PELOTON D'INTERVENTION RAPIDE TERRESTRE *
<b>PNACT</b>	: PROGRAMME NATIONAL D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES *
<b>PNACT</b>	: PROGRAMME NATIONAL D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES *
<b>PNACT III</b>	: PROGRAMME NATIONAL D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES PHASE 3 *
<b>PNAT</b>	: POLITIQUE NATIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<b>PNE</b>	: POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI
<b>PNEC</b>	: PROGRAMME NATIONAL EDUCATION A LA CITOYENNETE AU MALI
<b>PNF</b>	POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES
<b>PNFP</b>	: POLITIQUE NATIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
<b>PNLEVT</b>	POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME
<b>PNPS</b>	: POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE
<b>PNT</b>	: POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL
<b>PNUD</b>	: PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
<b>PO</b>	: PLAN OPERATIONNEL
<b>PP</b>	: PROJET/PROGRAMME
<b>PPTD</b>	: PROGRAMME PAYS DE TRAVAIL DECENT
<b>PRESA</b>	: PROJETS DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE *
<b>PRIA</b>	: PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AFIN DE LUTTER CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU MALI *
<b>PTDL</b>	: PROGRAMME TRANSFRONTALIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL
<b>PTF</b>	: PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

<b>PTG</b>	PROGRAMME DE TRAVAIL GOUVERNEMENTAL
<b>RAC</b>	: RESEAU ADMINISTRATIF DU COMMANDEMENT *
<b>RAT</b>	: RESEAU ADMINISTRATIF DE TRANSMISSION *
<b>RAVEC</b>	: RECENSEMENT ADMINISTRATIF A VOCATION D'ETAT CIVIL
<b>RH</b>	: RESSOURCES HUMAINES
<b>RIM</b>	: REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE *
<b>RRC</b>	: REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES
<b>S.A</b>	SOCIETE ANONYME
<b>SA</b>	: SOCIETE ANONYME
<b>SDER</b>	: STRATEGIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL *
<b>SDRH</b>	: SECTEUR DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
<b>SG</b>	: SECRETAIRES GENERAUX
<b>SGF</b>	: STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES *
<b>SGG</b>	: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT *
<b>SIG</b>	: SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE *
<b>SIJ</b>	SERVICE D'INVESTIGATION JUDICIAIRE
<b>SITMA</b>	SYSTEME D'INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE AU MALI
<b>SKBO</b>	: SIKASSO, KORHOGO, BOBO DIOULASSO *
<b>SMTD</b>	: SOCIETE MALIENNE DE TRANSMISSION ET DE DIFFUSION *
<b>SNAT</b>	: SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *
<b>SNEC</b>	STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL
<b>SNRRC</b>	: STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DES CATASTROPHES
<b>SOMAGEP</b>	: SOCIETE MALIENNE DE GESTION DE L'EAU POTABLE *
<b>SOMAPEP</b>	: SOCIETE MALIENNE DE PATRIMOINE DE L'EAU POTABLE *
<b>SOMISY</b>	: SOCIETE MINIERE DE SYAMA
<b>SRAT</b>	: SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *
<b>SSE</b>	: SYSTEME DE SUIVI EVALUATION *
<b>STDE</b>	: SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES DE L'ETAT *
<b>SYNABEF</b>	: SECTION SYNDICALE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS *
<b>SYNACOR</b>	: SYNDICAT NATIONAL DES CHAUFFEURS ET CONDUCTEURS ROUTIERS *
<b>TDR</b>	: TERMES DE REFERENCE *
<b>UCN</b>	: UNITE DE COORDINATION NATIONALE *
<b>UE</b>	: UNION EUROPEENNE *
<b>UEMOA</b>	: UNION ECONOMIQUE MONETAIRE OUEST AFRICAINE *
<b>UNDAF</b>	PLAN-CADRE INTEGRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT AU MALI
<b>UNICEF</b>	: FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
<b>UNMAS</b>	: UNITED NATIONS MINE ACTION SERVICE
<b>UNTM</b>	: UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU MALI
<b>USAID</b>	: AGENCE AMERICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
<b>VFQ</b>	: VILLAGES/FRACTIONS /QUARTIERS *

## INTRODUCTION

---

Le Mali a connu une crise politico-sécuritaire consécutive à l'occupation, à partir de 2012, des régions du Nord du Mali par des groupes armés, et une crise politique et institutionnelle consécutive au coup d'Etat du 22 Mars 2012. Pour la première fois depuis l'indépendance, l'intégrité territoriale du Mali a été menacée, remettant en cause la capacité interne du Mali à faire face aux innombrables défis, en premier lieu la garantie de sécurité physique des biens et personnes. Après cette crise sécuritaire et politique majeure, le Mali s'inscrit désormais dans une trajectoire politique apaisée. L'élection présidentielle de 2013 a permis un retour à l'ordre constitutionnel. La signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali entre le Gouvernement et les groupes armés le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 est le point de départ d'un nouveau processus d'engagement en faveur de l'unité et d'un développement équilibré entre les régions du Mali. D'un point de vue économique, cette crise a eu un impact négatif sur la création de richesse, avec notamment une croissance en berne en 2012 (-0,8%) et en 2013 (2,3%).

Pour consolider cette tendance, un nouveau document de référence issu du processus de relecture du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) a été élaboré, dénommé le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et de Développement Durable (CREDD). Il constitue le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel pour la période 2016-2018. Ce document a été validé en Conseil des Ministres le 27 avril 2016 et formellement approuvé par le Décret N° 2016-0889/P-RM du 23 novembre 2016, comme document de politique nationale. Il se fonde sur la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Mali 2025 » et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le CREDD est à la fois une reformulation et un prolongement du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR2012-2017), du fait de la nécessité d'une plus grande mise en cohérence des différentes politiques et stratégies en vigueur.

Le Décret N°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage du CREDD et des ODD prévoit chaque année l'organisation d'une revue qui alimente le processus de préparation du Budget de l'Etat. Ce dispositif s'articule autour des revues sectorielles au niveau national et au niveau régional des revues régionales qui permettent de faire le lien avec la politique nationale de décentralisation à travers les CROCSAD.

Elle a pour objectif de faire le point de mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur au 31 décembre 2018, d'identifier les principales contraintes et d'étudier les perspectives 2019. Pour ce faire, les différents acteurs concernés, à savoir l'Etat et ses démembrés, ainsi que les organisations professionnelles, la société civile et les partenaires techniques et financiers doivent être impliqués.

La revue sectorielles 2018 constitue la dernière du cycle du CREDD 2016-2018 et se tient dans un contexte marqué par le processus d'élaboration du CREDD 2019-2023 qui est à la phase d'adoption du document.

Le présent rapport s'inscrit dans ce cadre et porte sur la contribution du secteur « Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure » pour l'élaboration du rapport de mise en œuvre du CREDD 2016-2018.

En 2018, suivant le décret N°2018-0006/PM-RM du 10 janvier 2018 le secteur était composé du:

1. Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
2. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
3. Ministère des Collectivités Territoriales;
4. Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale;
5. Ministère du Travail et de la Fonction Publique;
6. Ministère des Affaires Religieuses et du Culte;
7. Ministère du Développement Local.

Le secteur s'est réduit suivant le décret N°2018-0748/PM-RM du 24 septembre 2018 et se compose comme suit :

1. Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation;
2. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile;
3. Ministère de la Cohésion Sociale, de la Paix et de la Réconciliation Nationale ;
4. Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
5. Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Transparence de la Vie publique ;
6. Ministère des Affaires Religieuses et du Culte ;

Il s'inscrit dans les AXES suivant du CREDD 2016-2018 :

**AXE PREALABLE 1 : « PAIX ET SECURITE »**

- Domaine prioritaire 1: => Paix, Réconciliation Nationale et Reconstruction du Nord
- Domaine prioritaire 2: => Défense et Sécurité...

**AXE STRATEGIQUE 2 : « DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE »**

- Domaine prioritaire 8: => Développement des compétences
- Domaine prioritaire 9: => Développement des services sociaux de base
- Domaine prioritaire 10: => Développement social, Actions humanitaires et solidarité

**STRATEGIQUE 3 : « DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE »**

- Domaine prioritaire 11: => Transparence, Elaboration et Coordination des Politiques
- Domaine prioritaire 12: => Décentralisation et Développement Institutionnel
- Domaine prioritaire 13: => Relations Internationales

De façon méthodologique, la présente revue s'articule autour de trois activités majeures :

1. la collecte des données : elle est intervenue suite à la lettre circulaire N°00415/MEF-SG du 05 février 2019 du Ministre de l'Economie et des Finances relative à la préparation et la tenue des revues des Budgets-programmes, des revues de Projets-programmes, des revues sectorielles, de la revue CREDD et des ODD et de la Revue budgétaire conjointe pour l'Année 2019 par les agents de la CPS/SATFPSI ;
2. le traitement des données collectées/réceptionnées : ces données ont été traitées par la CPS/SATFPSI et consolidées sous la supervision des points focaux du secteur ;
3. la validation du rapport.

Le présent rapport comprend:

## **CONTEXTE**

### **I. BILAN**

- I.1. Explication du cadre stratégique du domaine ;
- I.2. Mise en œuvre des politiques et des stratégies ;
- I.3. Description du cadre partenarial: Eléments sur le fonctionnement de la concertation entre les différents acteurs.

### **II. EVOLUTION DES INDICATEURS.**

### **III. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE**

### **IV. DIFFICULTES ET CONTRAINTES RENCONTREES**

### **V. PERSPECTIVES**

## CONTEXTE :

---

L'année 2018 a été marquée par l'organisation de l'élection du Président de la République avec un taux de participation de 42,70% au 1<sup>er</sup> tour et 34,42% au second tour.

En matière de réformes politiques et institutionnelles, l'année 2018 a été marquée par la promulgation des Lois N°2018-040 et 041 du 27 juin 2018 portant création des collectivités territoriales de région, cercles et communes des régions de Taoudénit et de Ménaka.

En matière de défense et de sécurité, l'adoption de la Stratégie Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité (SN/RSS) par le CN-RSS, le vendredi 6 juillet 2018, sous la présidence du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a adopté, le 30 mai 2018, le projet de loi portant Loi d'Entente Nationale, conformément aux recommandations de la Conférence d'Entente Nationale (C.E.N.), tenue du 30 mars au 02 avril 2017. Le projet de loi adopté traduit la volonté politique fortement exprimée par les plus hautes Autorités du pays de soutenir la demande de pardon et de réparation, conformément aux conclusions de la C.E.N. de mars-avril 2017.

Après la reprise des zones occupées, les autorités du Mali ont immédiatement mis en œuvre une approche de retour de l'Administration dans les régions affectées par la crise, à travers l'élaboration d'un Programme de réhabilitation des infrastructures dégradées suite aux conflits armés. Ce programme est dénommé « Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD/RN) ».

# I.BILAN

## 1.1. PRESENTATION DES POLITIQUES ET DES STRATEGIQUES

La gestion axée sur les résultats (GAR) correspond à une tendance internationale difficilement contournable en matière de bonne gouvernance. Elle est au cœur des initiatives de modernisation qui ont marqué les administrations de plusieurs pays du monde depuis le début des années 1980, et dans certains cas bien avant cette date. Il s'agit d'une approche de gestion qui a pour objet l'amélioration continue des performances de l'administration. La GAR permet à l'Administration d'avoir une perspective plus large, orientée vers l'impact de ses actions sur les populations. Pour maintenir le cap sur les résultats, la GAR prône la responsabilisation des structures et des personnes au regard des résultats attendus. Elle appelle également à une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques afin que les citoyens soient des parties prenantes informées et capables d'interpeller leur Gouvernement par rapport à ses engagements.

Le Gouvernement du Mali, à travers son Programme de Développement Institutionnel (PDI), s'est fixé comme objectif d'entreprendre une démarche systémique et coordonnée d'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats (GAR) dans l'Administration publique en vue de la modernisation de la gestion publique.

Cette Institutionnalisation de la politique nationale GAR va offrir un cadre cohérent dans la gestion des affaires publiques. Elle permettra alors une meilleure harmonisation des pratiques GAR.

La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) intègre les politiques publiques notamment dans la perspective de la budgétisation par objectif.

En résumé, la vision de l'Administration malienne recherchée par la politique nationale de GAR est la suivante : « Une Administration publique performante, responsable et redevable aux citoyens ».

### 1.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)

Le Mali dispose d'un document de politique à moyen terme, la politique de la Gestion axée sur les Résultats, adopté en juin 2015 mais approuvé par le Conseil des ministres en janvier 2017.

#### **L'objectif global**

L'objectif global est d'implanter la Gestion Axée sur les Résultats dans l'Administration publique en vue de la rendre plus efficace dans sa capacité de servir les populations et à même d'assurer un meilleur contrôle de l'utilisation des ressources publiques au regard des exigences du développement.

#### **Objectifs Spécifiques**

La GAR appliquée au secteur public est une approche de gestion qui aide l'Administration à :

- clarifier les priorités de politique et concentrer les dépenses publiques en conséquence;

- planifier les politiques/programmes/projets publics conformément aux principes GAR;
- faire le suivi et l'évaluation de leur efficacité et de leur efficience à obtenir des produits et à atteindre ses résultats généralement mesurés en termes d'indicateurs de résultats et d'impact sur les groupes cibles;
- ajuster les politiques, les programmes ainsi que les systèmes de gestion internes en fonction des résultats obtenus pour ainsi devenir une organisation apprenant son expérience (learningorganization);
- accroître la transparence et l'imputabilité des gestionnaires envers les citoyens.

### 1.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE LA DECENTRALISATION

Le secteur possède un document de planification stratégique à moyen terme, le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (**DCPND**), approuvé par le Conseil des ministres du 10 février 2016, et qui sert de cadre de référence depuis 2015.

#### A. Les principes directeurs

La politique de décentralisation du Mali, mise en œuvre à partir de 1992, a été bâtie autour des principes directeurs suivants :

- le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire ;
- le respect de la libre administration des collectivités territoriales ;
- le respect des spécificités locales dans la réorganisation territoriale ;
- la gestion démocratique et transparente des collectivités territoriales ;
- la subsidiarité ;
- la progressivité et la concomitance dans le transfert des compétences et des ressources ;
- la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local par les collectivités territoriales.

#### B. Objectifs de la politique nationale de décentralisation :

La Politique Nationale de Décentralisation DCPND 2015-2024 s'articule autour des 5 objectifs généraux suivants, déclinés en objectifs spécifiques:

- **Objectif Général N°1 : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains.**
  - Objectif Spécifique N°1.1 : Réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement territorial régional ;
  - Objectif Spécifique N°1.2 : Développer une économie régionale et territoriale afin de créer des richesses et des emplois au niveau régional et local ;
  - Objectif Spécifique N°1.3 : Promouvoir une politique volontariste et anticipatrice de la ville fondée sur la détermination du statut, de la vocation et des fonctions des différents types d'agglomération sur le territoire.
- **Objectif Général N°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales.**
  - Objectif Spécifique N°2.1 : Rendre la fonction publique territoriale attractive ;
  - Objectif Spécifique N°2.2 : Développer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales ;

- Objectif Spécifique N°2.3 : Accélérer les transferts de compétences et de ressources en vue d'améliorer l'offre de services aux citoyens.
- **Objectif Général N°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**
  - Objectif Spécifique N°3.1 : Rendre plus efficace la déconcentration ;
  - Objectif Spécifique N°3.2 : Systématiser le contrôle interne et l'évaluation externe des collectivités territoriales afin d'accroître la redevabilité des élus ;
- **Objectif Général N°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**
  - Objectif Spécifique N°4.1 : Renforcer l'implication des chefs de villages, de fractions et de quartiers dans le processus de gestion des affaires publiques locales ;
  - Objectif Spécifique N°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local ;
  - Objectif Spécifique N°4.3 : Améliorer la transparence, la redevabilité et la collégialité de la gestion publique ;
  - Objectif Spécifique N°4.4 : Améliorer l'intégration du genre dans la gestion des collectivités territoriales.
- **Objectif Général N°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**
  - Objectif Spécifique N°5.1 : Procéder à une allocation substantielle et garantie des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales ;
  - Objectif Spécifique N°5.2 : Renforcer la fiscalité locale ;
  - Objectif Spécifique N°5.3 : Améliorer la mobilisation de l'Aide Publique au Développement.

### 1.1.3. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES

La Politique Nationale des Frontières relue est le fruit d'un effort collectif, surtout avec la participation des Autorités Administratives, des Collectivités Territoriales, de la Société Civile, du Secteur Privé, des Syndicats, etc., aux trois niveaux : national, régional et local, mais aussi avec l'accompagnement et l'appui technique des PTF dont: i) l'Assistance Technique du PARADDER auprès du MATDRE et ii) la contribution financière des Partenaires Techniques et Financiers de la Coopération Allemande (GIZ), de l'OIM, de la MINUSMA, de EUCAP-SAHÉL et du PNUD.

#### **Objectif global**

La Politique Nationale des Frontières est le document cadre ayant comme objectif global de servir de référence en matière de gestion des frontières pour la préservation de la souveraineté nationale, la sauvegarde de l'intégrité du territoire, la restauration de l'autorité de l'Etat, la mise en œuvre des politiques sectorielles et stratégies de développement des espaces frontaliers et transfrontaliers.

Elle s'articule autour de six grands objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 1:** Poursuivre et accélérer le processus de délimitation/ démarcation des frontières ;

- **Objectif stratégique 2:** Promouvoir la coopération transfrontalière par l'impulsion de la coopération administrative frontalière, des initiatives locales d'investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers ;
- **Objectif stratégique 3:** Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières ;
- **Objectif stratégique 4:** Renforcer les capacités des acteurs dans les différents domaines de la PNF ;
- **Objectif stratégique 5:** Assurer le financement pérenne pour la mise en œuvre de la PNF et du Plan d'Actions ;
- **Objectif stratégique 6:** Renforcer le cadre institutionnel en vue d'impulser la coordination, le pilotage et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNF.

#### 1.1.4. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

En vue de promouvoir les relations entre les acteurs du monde du travail afin d'assurer la protection des salariés d'une part et de renforcer la compétitivité et la rentabilité des entreprises, d'autre part, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale du Travail (PNT) et son Plan d'Actions Opérationnel (2013-2015).

##### **Objectif général**

La politique Nationale du Travail est un cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine du travail.

Son objectif général est d'améliorer les conditions de travail et la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître l'efficacité du marché du travail au plan économique et social.

Elle s'inscrit intimement dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali (CREDD 2016-2018) et sa mise en œuvre nécessite une forte articulation avec d'autres politiques sectorielles comme la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et la Politique Nationale de Formation Professionnelle (PNFP).

##### **Objectifs spécifiques :**

Ainsi, la PNT est bâtie autour des quatre (04) objectifs spécifiques suivants :

- **objectifs spécifiques N°1 :** Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation du travail décent : il s'agit d'améliorer le cadre juridique et institutionnel du travail et de renforcer les capacités opérationnelles des intervenants du monde du travail ;
- **objectifs spécifiques N°2 :** Promouvoir la santé et la sécurité au travail : dans ce cadre l'accent est mis sur la prévention des risques professionnels, la lutte contre les pires formes de travail des enfants, ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose en milieu de travail ;
- **objectifs spécifiques N°3 :** Promouvoir l'égalité au travail, en mettant en place des mécanismes de lutte contre la discrimination dans l'emploi et la profession ;
- **objectifs spécifiques N°4 :** Promouvoir le dialogue social à travers le renforcement du cadre de dialogue social par la consolidation des instruments de concertation et la mise

en place de nouveaux instruments pertinents, la sensibilisation, la formation et l'information des partenaires sociaux en vue de développer une culture de dialogue social au niveau national.

Cependant, force est de reconnaître que le Plan d'Actions Opérationnel 2013-2015 n'a pas été mis en œuvre faute de financement. Il est donc impératif d'actualiser le Plan d'Actions Opérationnel pour une mise en œuvre effective de la Politique Nationale du Travail.

Par ailleurs, pour faire face à la recrudescence du travail des enfants, le Gouvernement a adopté, en Conseil des Ministres le 08 juin 2011, le Plan d'Actions National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM). L'objectif général de ce plan décennal est l'éradication de toute forme de travail non autorisée des enfants au Mali durant la période 2011-2020. Il est réparti en deux phases principales de cinq ans chacune :

- une première phase de 5 ans (2011-2015) focalisée sur l'élimination des pires formes de travail
- une deuxième phase de 5 ans (2016-2020) focalisée sur l'abolition de toutes les formes de travail des enfants non autorisées, soit 40%.

Pour atteindre cet objectif, le PANETEM est articulé autour de six axes stratégiques suivants :

- 1) le renforcement des cadres juridique et réglementaire cohérents en matière de lutte contre le Travail des Enfants;
- 2) le renforcement du cadre institutionnel ;
- 3) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs ;
- 4) la mise en œuvre d'actions directes de lutte contre les pires formes de travail des Enfants dans les secteurs et domaines transversaux suivants : agriculture, l'élevage, pêche, agroforesterie ; artisanat, tourisme et hôtellerie ; orpaillage traditionnel et carrières artisanales ; travail domestique ; économie informelle urbaine ; exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et la traite des enfants ;
- 5) la collaboration, partenariat et mobilisation des ressources ;
- 6) les mécanismes de suivi – évaluation.

Cette stratégie nationale, conçue pour être le seul cadre d'intervention en matière de lutte contre le travail des enfants, renforce les acquis obtenus depuis 1998 dans la lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants. Elle permet au Gouvernement de respecter ses engagements suite à la ratification des conventions de l'OIT sur le Travail des Enfants et la Convention n° 182 sur l'interdiction des Pires Formes de Travail des Enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, le 14 juillet 2000 et la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, le 11 mars 2002.

Egalement, afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la relance durable du Mali dans le contexte post-crise, le Gouvernement a adopté en avril 2015 le Programme Pays de Promotion du Travail Dément (PPTD 2016-2018).

Le PPTD-Mali constitue à la fois le document de référence du Gouvernement et des partenaires sociaux pour la promotion du travail décent et le principal cadre à travers lequel

les avantages comparatifs de l'OIT sont mis à profit pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et le renforcement des capacités dans ce domaine.

Le PPTD-Mali tire ses orientations de l'analyse participative du contexte socio- économique et de la situation du pays en matière de création d'emploi et de développement des entreprises, de protection sociale, de dialogue social et de respect des normes internationales du travail.

Sur la base de l'identification des déficits de travail décent et en tenant compte des documents de stratégie nationale (PRED-2013, CSCRP 2012-2017, PAG 2013-2018) et le Plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'Aide au Développement au Mali 2015-2019 (UNDAF), la mise en œuvre du PPTD découle du choix de trois (03) axes d'intervention prioritaires qui sont :

- promouvoir l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons en vue de la relance durable du Mali ;
- renforcer et étendre la protection sociale, en particulier pour les populations les plus affectées par la crise ;
- contribuer à la concrétisation progressive du travail décent par un dialogue social dynamique favorable à la relance durable du Mali.

L'ensemble de ces politiques s'inscrit dans le Domaine prioritaire N°8 du 2<sup>ème</sup> Axe stratégique « Développement social et accès aux services sociaux de base » du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali (CREDD 2016-2018). Elles s'inscrivent également dans le cadre de l'Objectif n°8 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

### **1.1.5. POLITIQUE DE SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

La politique nationale de sécurité et de protection civile est une politique publique de sécurité. Elle s'intègre dans la politique de sécurité nationale dont les grandes orientations sont définies par le Conseil Supérieur de la Défense Nationale présidée par le président de la République. Elle tient compte, dans sa conception, des politiques publiques ayant une incidence sur la sécurité : politique nationale d'action environnementale, stratégie nationale de sécurité alimentaire, stratégie nationale de réduction de la pauvreté, politique nationale d'égalité entre les sexes, politique nationale de l'emploi, etc.

Neuf (09) priorités essentielles constituent les axes stratégiques de notre politique nationale de sécurité et de protection civile :

- 1) privilégier la prévention ;
- 2) renforcer la capacité des forces de sécurité ;
- 3) renforcer les capacités nationales en prévention et gestion des catastrophes ;
- 4) endiguer l'insécurité routière et l'insécurité fluviale ;
- 5) asseoir les bases d'une police de proximité au profit des communautés urbaines ;
- 6) renforcer la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes ;
- 7) mettre en place une gouvernance partagée de la sécurité ;
- 8) consolider et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale ;
- 9) adopter une stratégie de communication conséquente.

L'objectif principal que vise la politique nationale de sécurité et de protection civile est d'assurer la sécurité des personnes et des biens et la promotion de la paix sociale.

Trois objectifs spécifiques concourent à la réalisation de cette politique

**Objectif global :**

- renforcer les capacités de l'Etat à répondre aux attentes de la société en matière de sécurité ;
- répondre aux exigences démocratiques et de bonne gouvernance à travers la participation de tous les acteurs et le contrôle démocratique ;
- créer un climat de paix et de stabilité propice au développement économique et sociale.

**1.1.6. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PNT)**

Le Mali possède un document de politique à moyen terme, document cadre de politique Nationale de Transparence PNT, approuvé par le Conseil des ministres en janvier 2015.

Le Mali sort d'une crise politique majeure avec l'organisation d'élections générales (présidentielles, législatives) traduisant la volonté et l'ambition des forces vives d'ouvrir et d'écrire ensemble une nouvelle page de l'histoire nationale.

Cette ambition ne pourra se matérialiser qu'avec des actions fortes visant à restaurer la confiance non seulement dans la classe politique mais également dans la gestion des affaires publiques et plus largement dans la légitimité de l'action publique.

En tant que vecteur de consolidation des institutions de l'Etat et de la démocratie, la prévention et la lutte anticorruption prennent à cet égard une importance nouvelle.

Anciennement au cœur de l'attention des pouvoirs publics, la lutte anti-corruption s'est principalement traduite par trois formes de contrôle :

- un contrôle administratif dévolu à un certain nombre de structures avec un mandat à priori et à posteriori (dont le cadre de coordination et d'harmonisation est piloté par le Contrôle Général des Services Publics) ;
- un contrôle juridictionnel relevant de la compétence de la section des Comptes de la Cour Suprême ;
- un contrôle parlementaire (prérogative de l'Assemblée nationale) dans le cadre de la loi de règlement du budget.

Ces trois formes de contrôle se sont généralement traduites dans un certain nombre d'initiatives dont les plus significatives sont ci-dessous présentées dans le double souci de rappel de leur rôle de point d'ancrage et de la nécessaire mise en perspective de ces initiatives antérieures avec les nouvelles ici proposées.

Le rappel du contexte d'ancrage de la nouvelle politique de transparence vient rappeler, si besoin en était, que celle-ci s'inscrit dans un strict esprit de consolidation et de continuum avec les initiatives antérieures lesquelles ont connu des évolutions récentes significatives.

### **1.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

Le Mali dispose d'un document de politique à moyen terme, la Politique nationale de Prévention et de Lutte contre l'extrémisme violent et le Terrorisme (PNLEVT) et son plan d'actions action (2018-2020) approuvés par le Conseil des ministres du 26 février 2018.

La crise institutionnelle et sécuritaire qui avait ébranlé le tissu social de la nation et les mouvements terroristes tendent à saper davantage ses fondements, ses valeurs de cultures traditionnelles, démocratiques et républicaines.

Face à cette menace existentielle, le Gouvernement malien, à travers cette politique, s'engage à renforcer ses capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles pour empêcher le développement de l'idéologie et des actes d'extrémisme violent à riposter à toute tentative de déstabilisation de son pays, et poursuivre tout auteur ou complice de terrorisme et d'extrémisme violent.

#### **OBJECTIFS :**

##### **a) Objectif général :**

Mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du gouvernement et ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

##### **b) Objectifs spécifiques:**

De l'objectif général ci-dessus, découlent les objectifs spécifiques suivants :

- élaborer un document de référence et créer un cadre de concertation adéquat avec l'implication de tous les acteurs concernés ;
- identifier et évaluer les menaces afin d'éliminer les conditions propices au développement de l'extrémisme violent et du terrorisme commis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de territoire nationale ;
- renforcer le sentiment d'appartenance à une même nation juste et solidaire et intensifier les mesures de lutte contre l'impunité conformément aux instruments internationaux dont le Mali est partie ;
- apporter des réponses justes et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent perpétrés sur le territoire national dans le respect des droits humains et de l'Etat de droit.

Elle est constituée autour de cinq piliers : la prévention, la protection, la poursuite, la réponse et la cohésion sociale.

### **1.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

La Stratégie Nationale de l'état civil résulte de la reconnaissance de l'importance des Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales (CRVS) dans la promotion de l'agenda de développement en Afrique.

Consécutive à l'évaluation des cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'état civil, la stratégie nationale de l'état civil, adoptée en Conseil des ministres en aout 2018

pour la période 2018-2022, constitue désormais le cadre de référence pour les interventions dans ce domaine.

La stratégie nationale est bâtie autour de six (6) axes stratégiques :

- **Axe stratégique n°1** : le renforcement des cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales (CRVS) ;
- **Axe stratégique n°2** : l'amélioration de la qualité de l'offre de service du système CRVS ;
- **Axe stratégique n°3** : la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil ;
- **Axe stratégique n°4** : l'amélioration de la qualité de la collecte, de la production et de l'utilisation des statistiques vitales ;
- **Axe stratégique n°5** : le financement de la stratégie nationale de l'état civil ;
- **Axe stratégique n°6** : le pilotage et le suivi évaluation de la stratégie nationale de l'état civil.

#### **1.1.9. STRATEGIE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

Le secteur de l'Administration du Territoire ne possède pas encore de document de planification à moyen terme.

Le projet de DCPNAT reprend la structure du programme N°2.

Le Programme N°2 Administration du Territoire comporte 3 objectifs:

- **objectif n°1** : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques ;
- **objectif n°2** : Renforcer et améliorer le système électoral ;
- **objectif n°3** : Adapter et renforcer le système d'état civil.

#### **1.1.10. STRATEGIE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

La Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel ne dispose pas encore de document de planification à moyen terme. Elle a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la Politique Nationale dans le domaine de la fonction publique à travers le Programme deux(2).

Le Programme 2 est composé de 4 Objectifs il s'agit de :

- **objectif 1** : Maîtriser les effectifs du personnel de la Fonction Publique d'Etat ;
- **objectif 2** : Satisfaire les besoins de recrutement et de formation des départements en tenant compte des contraintes budgétaires ;
- **objectif 3** : disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible ;
- **objectif 4** : Assurer l'équité genre dans la fonction publique.

#### **1.1.11. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES**

Le Mali est régulièrement confronté à des catastrophes naturelles et est particulièrement vulnérable à la sécheresse, aux inondations, aux invasions acridiennes, aux épidémies et

épizooties. Cette vulnérabilité est liée principalement, à son enclavement au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre sept pays (Algérie, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger) et son climat de type sahélien, tropical sec, présentant une grande variabilité alternant périodes sèches et de fortes précipitations. Elle est aussi liée, en période de pluies, aux crues des deux grands fleuves Niger et Sénégal et de leurs affluents, qui constituent un important réseau hydrographique inscrit dans d'immenses bassins versants que le Mali partage avec douze pays.

La vulnérabilité du Mali est accentuée par des facteurs socio-économiques et environnementaux, en particulier : une économie essentiellement basée sur une agriculture pluviale, un problème d'aménagement du territoire et d'occupation des sols ...

Une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (RRC) au Mali a été rédigée en juin 2013. Trois objectifs stratégiques ont été identifiés :

- Intégrer la RRC dans les politiques et programmes de développement durable ;
- Mettre en place et renforcer les institutions, les mécanismes et les moyens pour améliorer la résilience des communautés ;
- Incorporer systématiquement des méthodes de RRC dans les programmes d'urgence, de préparation et de relèvement.

#### **1.1.12.. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL 2<sup>ème</sup> GENERATION (PDI-II)**

Le présent programme s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD). Il s'aligne plus spécifiquement sur l'axe 3 relatif au développement institutionnel et la gouvernance et plus précisément sur l'objectif spécifique 34 intitulé comme suit : « Moderniser les Institutions et assurer une meilleure représentativité des femmes ».

Cet objectif spécifique vise à améliorer la performance des politiques publiques en précisant leurs missions et en améliorant leur fonctionnement ainsi que leurs outils et méthodes de travail. Il vise ensuite à adapter les outils de planification des politiques/programmes/projets publics aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats, de modernisation des outils, méthodes et procédures des services publics et de changement des comportements des agents de l'administration publique.

Il vise enfin à disposer d'un système d'information national à jour et accessible sur les ressources humaines de l'Etat, à assurer l'équité genre dans la fonction publique, la défense des intérêts de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes personnalisés dans la gestion des affaires publiques.

#### **1.1.13. STRATEGIE DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

La crise politique et sécuritaire qui a secoué le Mali en 2012 a largement entamé le tissu social du pays. Le coup d'Etat militaire du 22 mars et l'occupation des deux-tiers du pays par des groupes armés séparatistes, djihadistes et narcoterroristes ont fragilisé le tissu social, les relations intercommunautaires et exacerbé les tensions sociales et intercommunautaires.

Le dialogue politique avec les groupes armés et la réconciliation ont été promus comme des priorités nationales par le Président de la République, Ibrahim Boubacar KEITA et son Gouvernement. A cet effet, le Ministère de la Réconciliation Nationale a été créé, avec pour mission de conduire la politique nationale concourant au retour de la paix et de la cohésion entre la mosaïque de populations et de cultures qui composent le Mali.

La stratégie active de réconciliation nationale vise essentiellement deux objectifs : reconstruire les fondations de la réconciliation nationale et apporter une solution définitive aux problèmes du Nord.

Les défis à relever sont de plusieurs ordres, entre autres :

- recréer une nouvelle gouvernance qui inspire confiance aux populations ;
- refonder un nouveau Contrat Social de vie commune ;
- réconcilier les Maliens entre eux, et les citoyens et l'Etat.

### **Objectifs**

La Stratégie dispose d'un objectif global et de 3 objectifs spécifiques

#### **Objectif global**

Construire et renforcer une vision partagée et durable autour des priorités de paix, de réconciliation nationale et de cohésion sociale.

#### **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont :

- promouvoir la paix, la réconciliation nationale et la cohésion sociale ;
- soutenir et accompagner les actions de réconciliation nationale ;
- renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation nationale.

### **1.1.14. STRATEGIE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE**

Le Ministère ne dispose pas encore de document de planification à moyen terme mais les missions sont exécutées à travers le Budget Programme du Ministère des Affaires Religieuses et du Culte, qui a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la Politique nationale en matière d'exercice, d'expression, d'enseignement ou de diffusion des convictions religieuses ou morales et des cultes.

A ce titre, il est chargé de :

- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'exercice de la liberté religieuse et du culte, à l'enseignement des religions et des cultes, aux prêches, à la création et au fonctionnement des établissements religieux, des missions et congrégations, des édifices de culte et des associations confessionnelles ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'organisation des pèlerinages et des fêtes religieuses ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives au financement des activités religieuses ou de culte, aux œuvres caritatives des établissements religieux et des édifices de culte, des missions, congrégations et associations confessionnelles ;
- le suivi des relations des associations confessionnelles ou de culte avec les associations étrangères et les organisations internationales non gouvernementales poursuivant des buts similaires.

## **Objectif Global**

Assurer la protection des libertés religieuses et de culte dans la tolérance et le respect de la laïcité.

### **Structure des programmes**

#### **Programme 1 : Administration Générale**

- **Objectif 1** : Mettre en synergie les actions des structures du département et **s'assurer de leur bon fonctionnement** ;
- **Objectif 2** : Assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département ;
- **Objectif 3** : Disposer d'un système transparent de gestion des affaires publiques et d'accès à l'information dans toutes les structures du département.

#### **Programme 2 : Religion et Culte**

- Objectif 1 : Faciliter le bon accomplissement du culte ;
- Objectif 2 : Renforcer le dialogue inter et intra religieux.

## 1.2. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DES STRATEGIES

### 1.2.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)

La gestion axée sur les résultats (GAR) constitue le fil conducteur du nouveau programme de réforme de l'administration publique –PDI-2ème génération -. En ce sens, il est apparu nécessaire de préparer les cadres de l'administration à ce nouveau système de management public à travers des formations.

Les activités suivantes ont été menées :

- organisation d'un atelier sur l'état de mise en œuvre de la PN-GAR ;
- formation d'une trentaine d'agents des services centraux de l'Etat en GAR/GPP et GRH/EFH sous l'égide du Commissariat au Développement Institutionnel.

### 1.2.2. POLITIQUE NATIONALE DE LA DECENTRALISATION

Les activités principales qui concourent à la réalisation de ces objectifs sont les suivantes :

- **Objectif Général N°1** : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains.
  - **Objectif n°1.1.**: Réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement territorial :
    - création des collectivités territoriales des régions de Taoudénit et Ménaka par les lois suivantes:
      - Loi n°2018-040 du 27 juin 2018 portant création des Collectivités territoriales de Région, de Cercles et de Communes de la Région de Taoudénit : (une collectivité Région, six (6) collectivités Cercle et trente (30) Communes) ;
      - Loi n°2018-041 du 27 juin 2018 portant création des Collectivités territoriales de Région, de Cercles et de Communes de la Région de Ménaka : (une collectivité Région, quatre (4) collectivités Cercle et vingt-une (21) Communes).
    - **Objectif Spécifique N°1.2** : Développer une économie régionale et territoriale afin de créer des richesses et des emplois:
      - accompagnement des ADR à intégrer la gestion axée sur les résultats (GAR) dans les outils de planification et de gestion ;
      - tenue de la 3ème Conférence annuelle des ADR;
      - organisation de cinq (5) missions de suivi et appui technique des ADR sur l'étude d'évaluation de performance;
      - tenue d'un atelier de concertation avec les ADR sur la mise en œuvre des recommandations de la 3ème conférence (partage du projet de dispositif d'évaluation de la performance des ADR) ;
      - réalisation de dix (10) missions dans les différentes Régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti et Ségou) dans le cadre de suivi et de la mise en œuvre du plan gouvernemental de transfert des compétences et de ressources de l'État aux collectivités territoriales ;
      - réalisation d'une étude bilan de la mise en œuvre des CPER/D ;
      - organisation des missions de suivi dans toutes les régions qui ont signés des CPER avant 2018 (Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) ;

- signature des CPER de Koulikoro et Kayes respectivement le 14 mai 2018 et le 31 août 2018 ;
  - tenue des ateliers de suivis et d'accompagnement des structures de coopération inter collectivités ;
  - réalisation d'une étude dans le cadre du PARADDER ayant abouti à la formulation d'un Programme d'investissement dans le cadre de la coopération transfrontalière ;
  - tenue d'un atelier de validation du guide PDESC révisé intégrant les changements climatiques, le genre, la sécurité alimentaire, la migration et la cohésion sociale ;
  - production d'outils d'évaluation de performance des Agences de Développement
  - **Objectif Spécifique N°1.3 : Promouvoir une politique volontariste et anticipatrice de la ville fondée sur la détermination du statut, de la vocation et des fonctions des différents types d'agglomération sur le territoire :**
  - réalisation de l'évaluation des performances des villes participantes au projet PACUM.
- **Objectif Général N°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales.**
- **Objectif Spécifique N°2.1 : Rendre la fonction publique territoriale attractive :**
  - **Objectif Spécifique N°2.2 : Développer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales :**
  - formation de 3 145 agents, dont 1 505 élus des CT, 1 400 agents des CT, 150 nouveaux élus communaux et 90 agents des services déconcentrés.
  - **Objectif Spécifique N°2.3 : Accélérer les transferts de compétences et de ressources en vue d'améliorer l'offre de services aux citoyens :**
  - réalisation des missions sur l'identification et le recensement des infrastructures de l'État à transférer aux Collectivités territoriales dans les secteurs de la culture, de l'élevage et pêche et de l'agriculture ;
  - tenue des réunions du Comité technique de transfert des compétences et des ressources de l'État aux collectivités territoriales ;
  - tenue d'une réunion de la Commission interministérielle de pilotage de transfert des compétences et des ressources de l'État aux collectivités territoriales ;
  - accompagnent des départements ministériels ayant abouti à l'adoption des Décret n°2018-0079 /P-RM du 29 janvier 2018, n°2018-0234 /P-RM du 06 mars 2018, n°2018- 0632/P-RM du 08 août 2018, N°2018-0656/P-RM du 08 août 2018 et n°2018-0705/P-RM du 04 septembre 2018 fixant respectivement les détails de compétences dans les domaines de ressources forestières et fauniques, d'infrastructures routières, d'industrie, d'urbanisme et de construction et des transports ce qui porte le nombre des textes adoptés à 21.
- **Objectif Général N°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**
- **Objectif Spécifique N°3.1 : Rendre plus efficiente la déconcentration :**
  - **Objectif Spécifique N°3.2 : Systématiser le contrôle de légalité des collectivités territoriales par les représentants de l'État :**
  - réalisation d'une étude et un atelier sur la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle à postériori dans les collectivités territoriales ;

- réalisation d'une étude sur le suivi de l'exercice de la tutelle ;
- teste sur le dispositif de production d'un rapport sur les indicateurs DCPND dans les Régions de Kayes, Ségou et Mopti ;
- validation du projet de rapport du plan de redynamisation de la base OISE
- **Objectif Général N°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**
  - **Objectif Spécifique N°4.1 : Renforcer l'implication des chefs de villages, de fractions et de quartiers dans le processus de gestion des affaires publiques locales :**
  - **Objectif Spécifique N°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local :**
    - adoption d'une note conceptuelle sur la police territoriale ;
    - tenue des concertations avec les acteurs concernés (mouvements signataires de l'Accord, MDAC, MSPC, AMM, ACCM, ARM, DGPN, DGGN CRSS) ;
  - **Objectif Spécifique N°4.3 : Améliorer la transparence, la redevabilité des collectivités territoriales :**
    - réalisation des sessions de formation et restitutions publiques dans les collectivités territoriales ;
    - mise en œuvre des propositions de la stratégie de communication est en cours à travers la charte graphique sur toutes les éditions de la DGCT et la charte de la décentralisation sur les documents officiels initiés par la DGCT.
  - **Objectif Spécifique N°4.4 : Améliorer l'intégration du genre dans la gestion des collectivités territoriales :**
    - appui à la formation à l'intention des autorités intérimaires, collègues transitoires et les femmes issues des organisations de la société civile des régions concernées (Tombouctou, Gao, Taoudénit et de Ménaka) sur le genre en collaboration avec ONU-Femmes et la MINUSMA
- **Objectif Général N°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**
  - **Objectif Spécifique N°5.1 : Procéder à une allocation substantielle et garantie des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales :**
    - suivi régulier du processus de transfert des 30% des recettes budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales (taux de progression est de 19,77% soit un montant transféré de 326, 2 milliards de Francs CFA);
    - tenue des sessions de réunions du Comité national des finances locales (CNFL) avec le Comité technique des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales ;
    - La DGCT a accompagné l'ANICT dans la prise en charge des conclusions de l'audit organisationnel.
    - réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place de mesures incitatives à la performance des collectivités territoriales à travers l'octroi de dotations conditionnelles ;
  - **Objectif Spécifique N°5.2 : Renforcer la fiscalité locale :**
    - organisation d'une session de formation à l'intention de trente (30) collectivités territoriales (Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti) en rapport avec la DGCT dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PREM (MEF ;

- dotation de vingt (20) communes de la Région de Ségou en logiciel de recouvrement en vue de la maîtrise de leur matière imposable ;
- accompagnement de cinq (5) Communes pour la mise en place du GBCO (Ségou, Pélongana, Cinzana, Nioro et Simby).
- **Objectif Spécifique N°5.3 : Améliorer la mobilisation de l'Aide Publique au Développement :**
  - adoption d'un plan d'amélioration de la gestion des finances publiques locales 2017-2021.
- **Objectif Général N°5 : Pilotage, suivi et communication de la politique de décentralisation.**
  - édition des du DCPND :
    - 5000 exemplaires (version française) ;
    - 5000 exemplaires dont 1000 par document en raison de 200 par langues nationales (Peulh, Tamasheck, Sonrhai, Arabe et Dogon).
    - conception de 25 versions audio en raison de 5 version audio de document par langue et mis sur des clés USB (540 unités).
  - traduction du DCPND
    - 05 documents en 5 langues nationales (Peulh, Tamasheck, Sonrhai, Arabe et Dogon) ;
    - conception de 25 versions audio en raison de 5 version audio de document par langue et mis sur des clés USB (540 unités).
  - diffusion du document de politique de décentralisation (DCPND)
    - mise à disposition des documents relatifs à la décentralisation aux Institutions de la Républiques, les Départements ministériels, les Représentants de l'Etat, aux collectivités territoriales, aux services techniques de l'Etat, aux Universités et aux usagers ;
    - mise en ligne de 600 documents scannés sur le site Web de la DGCT.

### 1.2.3. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES

Courant l'année 2018, la DNF a réalisé les activités suivantes :

#### **Objectif n° 1 : Renforcer la coopération administrative frontalière :**

- tenue de 4 rencontres entre les Gouverneurs de Régions et leurs homologues des pays voisins ;
- tenue de 7 rencontres entre les Préfets et leurs homologues des pays voisins ;

#### **Objectif n° 2: Favoriser l'intégration de proximité des populations de part et d'autres des frontières**

Courant l'année 2018, la coopération transfrontalière a été marquée par une timidité notoire des activités. Cette situation s'explique par le ralentissement des activités de gestion de frontières avec le Sénégal et la difficile coordination des calendriers pour la tenue des rencontres du comité de pilotage et de la commission technique mixte de mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière avec la Guinée.

#### • **Mali- Burkina :**

- la tenue de la rencontre d'échanges d'expérience à Bobo-Dioulasso entre les acteurs des espaces de coopération transfrontalière Tominian-Kossi et SKBO ;

- lancement de deux espaces de coopération transfrontalière entre le Mali et le Burkina Faso-Mali-Cote d'Ivoire :
  - tenue de la rencontre entre autorités administratives frontalières de la Cote d'Ivoire et du Mali.

**Objectif n°3 : Equiper et développer les zones frontalières**

- achèvement du logement construit au centre de Santé Transfrontalier (clôture, cuisine et latrines) ;

**Objectif n°4 : Matérialiser les frontières**

- tenue de la 4<sup>ème</sup> session de la commission technique mixte paritaire de matérialisation de la frontière Mali-Niger ;
- tenue de la rencontre tripartite Mali-Burkina-Niger pour l'élaboration des budgets de la densification des bornes de la frontière Mali-Burkina et Burkina –Niger ;
- tenue d'une rencontre de la commission technique mixte de matérialisation de la frontière Mali-Guinée à Conakry ;
- tenue à l'interne de la rencontre des experts pour l'élaboration d'une proposition de tracé de la frontière Mali-Guinée ;
- reconnaissance unilatérale de la frontière Mali-Guinée ;
- reconnaissance conjointe de la ligne frontière Mali-Guinée ;

#### 1.2.4. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

La mise en œuvre de la PNT a été dominée par les activités ci-après :

- élaboration de politiques et programmes, et de la législation et réglementation afférente ;
- renforcement du dialogue social ;
- protection des travailleurs et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail ;
- élaboration des rapports au titre de l'article 22 de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les conventions internationales ratifiées ;
- participation à plusieurs rencontres internationales.

La réalisation de ces activités conformément aux objectifs spécifiques de la politique nationale du travail se décline comme suit :

**Objectif spécifique n°1 : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation du travail décent**

- poursuite des travaux d'élaboration et d'adoption des projets de décret et d'arrêté d'application du Code du Travail modifié ;
- délivrances d'avis techniques et assistances-conseil apportés dans plus de **6 537** cas enregistrés par la DNT et ses démembrements pour une meilleure application de la législation et de la réglementation du travail ;
- vérification de la conformité aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles d'environ **37 949** contrats de travail dont **1 246** occupés par les travailleurs de nationalité étrangère. Sur ce total, seulement **6 752** sont occupés par les femmes. **28 264** contrats sont conclus pour une durée déterminée (CDD) et **9 685** à durée indéterminée (CDI).
- poursuite des activités de renforcement des capacités des membres du comité de pilotage du Programme Pays de promotion du Travail décent (PPTD) ;

- participation à la 4<sup>ème</sup> réunion des Conseil des ministres de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) ;
- participation à la quatrième réunion de la Commission Economique et Sociale du Conseil du Travail et de Dialogue Social de l'UEMOA (CTDS-UEMOA) les 15 et 16 mai 2018 sur le thème : « L'égalité de chance et de traitement en milieu professionnel » ;
- participation à la 107<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail du 28 mai au 08 juin 2018 à Genève (Suisse) ;
- participation à la 37<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'administration du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) ;
- participation à une mission de coopération à Rabat au Maroc dans le domaine du travail ;
- participation à une formation en France sur le leadership et le management ;
- participation à la quatrième réunion du Groupe de Travail Tripartite du Mécanisme d'Examen des Normes, tenue à Genève du 17 au 21 septembre 2018 ;
- participation à une mission d'échanges avec le BIT pour un accompagnement dans le cadre de l'organisation de la Conférence sociale en 2018 ;
- participation à la 9<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Conseil du Travail et de Dialogue Social de l'UEMOA (CTDS-UEMOA) à Ouagadougou du 04 au 06 décembre 2018.

#### **Objectif spécifique n°2 : Promouvoir la santé et la sécurité au travail**

- poursuite des visites de contrôle des bureaux de placement payant et des entreprises de travail temporaire ;
- contrôle de 493 entreprises au cours de l'année 2018 ;
- contrôle de la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité au niveau des entreprises ;
- formation des inspecteurs du travail sur la santé et sécurité au travail en octobre 2018 sur le WISE à Maeva palace, ACI 2000 ;
- retrait de 280 enfants des pires formes de travail des enfants en 2018 ;
- réinsertion scolaire de 100 enfants et 180 par la voie de la formation professionnelle, soit un taux de réinsertion totale de 100%.

#### **Objectif spécifique n°3 : Promouvoir l'égalité au travail**

- transmission des projets de décret et d'arrêté d'application de la loi n°2017-021 du 12 juin 2017 portant modification de certaines dispositions de la loi n°92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du Travail en République du Mali au Cabinet pour dispositions à prendre.
- organisation d'une première réunion sur le dossier et les travaux pour l'adoption de ces projets de décret et d'arrêté d'application du Code du Travail se poursuivront en 2019 ;
- élaboration et transmission du projet de plan de carrière des fonctionnaires du cadre du travail et de la sécurité sociale au Cabinet du département pour être soumis au Conseil supérieur de la Fonction Publique.

#### **Objectif spécifique n°4 : Promouvoir le dialogue social**

- **Relecture des conventions collectives et des accords d'établissements :**

La DNT a poursuivi, avec les partenaires sociaux, l'exécution du programme de révision des conventions collectives de travail. Les travaux ont porté sur la convention collective des Chauffeurs et la convention collective des industries hôtelières qui sont toujours en discussion entre les parties.

Quant aux accords d'établissement, la DNT a examiné avant d'envoyer au ministre en charge du Travail pour visa plusieurs projets d'accords d'établissement émanant des organismes ci-après :

- SMTD S.A. ;
- AMRTP ;
- ANCD ;
- BRAMALI-BTADIBO ;
- ENSUP
- OHM ;
- Projet USAID/EESA-Mali CMRIS International/IWC ;
- GERES MALI ;
- Agence malienne de Métrologie (AMAM) ;
- ATI-MALI ;
- FOODS et Événements Africa ;
- AGEPTIPE Mali.

➤ **Gestion des conflits du travail :**

Les Services du Travail ont géré, au cours de l'année 2018, **1 916** conflits de travail enregistrés à leur niveau dont 1 880 conflits individuels et **36** conflits collectifs conformément aux dispositions du Code du Travail. Sur ce total, **1 573** conflits ont reçu une issue favorable soit un taux de réalisation de **82%**.

Vingt-et-six (**26**) mots d'ordre de grève ont été levés ou suspendus sur trente-six (**36**) préavis déposés. Cependant, dix (**10**) mots d'ordre de grève ont été observés.

Les dossiers relatifs à certains conflits collectifs ayant abouti à des grèves ont été transmis au Conseil d'arbitrage. Il s'agit des conflits concernant :

- le Comité syndical de la société de gardiennage G4S (CSTM) ;
- la Section Syndicale SYNAPRO-UNTM de SUKALA-SA de Dougabougou ;
- la Coordination des travailleurs de la société de gardiennage AMM de Gao ;
- le Comité syndical SECNAMI –SYAMA de la société SGS-Mali SARL ;
- le Syndicat libre du secteur de l'Énergie /CDTM.

### **1.2.5. POLITIQUE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

**Au cours de l'année 2018, des activités pertinentes ont été réalisées:**

- réunions de coordination et de pilotage des activités du département ;
- missions d'inspection et de contrôle des services relevant du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile à Bamako et à l'intérieur du pays ;
- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la réalisation des infrastructures etc.)

- mise en œuvre du programme de recrutement et de formations etc.

En 2018, les activités suivantes ont été réalisées par la DRH:

- renseignement et la mise à jour des bases de données (Police Nationale et Protection Civile) se sont poursuivis,
- suivi du parc informatique mis à la disposition de la DRH-SS a régulièrement été effectué au cours de l'année ;
- traitement des dossiers relatifs à des actes d'administration et de gestion du personnel de la Police Nationale et de la Protection Civile ;
- poursuite du processus de mise en œuvre du plan d'actions conjoint Mali/Etats-Unis d'Amérique de l'initiative sur la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (SGI) signé le 05 décembre 2015 ;
- élaboration du projet de statut des fonctionnaires de la Police Nationale et de la Protection Civile ;
- renforcement des capacités du personnel par la formation ;

**Tableau 1:** Nombre d'arrestations, de crimes et de délits constatés par légions et Service d'Investigation Judiciaire en 2018

Unités Gendarmerie	Arrestations	Crimes	Délits
Légion Kayes	184	303	582
Légion Koulikoro	246	204	533
Légion Bamako	4330	1290	3040
Légion Sikasso	75	213	550
Légion Ségou	392	87	402
Légion Mopti	ND	88	198
Légion Tombouctou	86	24	43
Légion Gao	44	37	48
SIJ Bamako	ND	18	113
GURM	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 357</b>	<b>2 264</b>	<b>5 509</b>

Source : Rapport annuel 2018/DGGN

**Tableau 2 :** Bilan des patrouilles effectuées par la police nationale en 2018

Directions Régionales	Patrouilles effectuées	Effectifs déployés	Renforts	Hommes interpellés	Femmes interpellées	Repris de justice	Etrangers	Personnes déférées	Engins à 04 roues	Engins à 02 roues
Bamako	11 210	40 182	10 452	11 510	4 312	0	12	42	590	6 900
Kayes	1 610	6 903	0	905	140	2	13	0	45	543
Koulikoro	1 652	6 511	848	500	195	0	5	134	139	628
Sikasso	1 354	5 347	23	961	349	0	2	14	22	804
Ségou	1 468	6 404	374	607	402	7	1	148	146	1 480
Mopti	802	5 776	4 564	359	113	16	0	25	42	253
Tombouctou	486	2 344	1 612	47	1	2	0	57	14	129

Directions Régionales	Patrouilles effectuées	Effectifs déployés	Renforts	Hommes interpellés	Femmes interpellées	Repris de justice	Etrangers	Personnes déférées	Engins à 04 roues	Engins à 02 roues
Gao	1 260	1 680	2 592	45	0	0	4	2	20	100
Kidal	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Taoudénit	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ménaka	168	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>20 010</b>	<b>75 147</b>	<b>20 465</b>	<b>14 934</b>	<b>5 512</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>422</b>	<b>1 018</b>	<b>10 837</b>

Source : Rapport annuel 2018/DGPN

Durant l'année écoulée, dans le cadre de renforcement des capacités l'OCS a organisé et ou bénéficié une trentaine de sessions de formation et de missions et des lots d'équipement reçus de différents partenaires et des saisies ont été effectuées

**Tableau 3 :** Les saisies effectuées par l'OCS

Antennes	Cannabis (kg)	Héroïnes (kg)	Haschisch (kg)	Cocaïne (kg)	Crack (kg)	Off (kg)
Rive gauche	75,6	0	0	0	0	0
Rive droite	4478	0	0	0	0	0
Caat	0,021	7,6	0	0	0	0
Kayes	4180,98	0	0	0	62,93	0
Koulikoro	7,5	0	0	0	0	0
Sikasso	4324,606	0	0	0	0	0
Ségou	0	0	0	0	0	0
Mopti	13	0	0	0	0	0
Tombouctou	5	0	0,035	0	0	0
Gao	108,85	0	0,5	0	0	0
<b>Total</b>	<b>13 193,557</b>	<b>7,6</b>	<b>0,535</b>	<b>0</b>	<b>62,93</b>	<b>0</b>

Source : Rapport annuel 2018/OCS

Les produits les plus prisés sont le Cannabis, l'héroïne et le Tramadol. Ils représentent à eux seuls plus de 90% des quantités saisies. Le nombre de personnes interpellées s'élève à 115 dont 12 femmes soit près de 10%. On retrouve 14 étrangers impliqués soit près de 11.5% des personnes interpellées. Il s'agit essentiellement des nigériens, des chinois, des burkinabés ; des zimbabwéens.

Les personnes interpellées sont impliquées principalement dans la vente et la consommation. Parmi ces personnes, il est fréquent de retrouver à la fois que la même personne soit impliquée dans la vente et la consommation.

Une analyse du nombre des personnes interpellées fait ressortir différentes tranches d'âge. Ainsi, on retrouve deux (02) mineurs soit (1,32%) des personnes impliquées. 68,87% se retrouvent dans la tranche 18 – 39 ans ; 28,48% dans la tranche 40 – 59 ans.

**Tableau 4** : les saisies effectuées par la gendarmerie

LOCALITES	CANNABIS (Kg)	KHAT (plaquette)
QUANTITES	5 046.5	04

Source : Rapport annuel 2018/OCS

Les produits saisis par la Gendarmerie sont essentiellement du cannabis et du Haschis et des produits pharmaceutiques. Elle n'a pas enregistré de saisie de cocaïne. Au total neuf (09) personnes ont été interpellées lors de ces différentes saisies.

**Tableau 5** : Les saisies effectuées par la douane

LOCALITES	CANNABIS (Kg)	KHAT (Kg)	TRAMADOL (comprimés)	METHAPHETAMINE
AEROPORT	0	18	0	12,152
BAMAKO/ GARE AFRICA STAR	7	0	500	0
BAMAKO/ MAGASSIN AFRICA STAR	28	0	0	0
KITA	759,2		4000	
KENIEBA	0	0	2000	0
SORIBOUGOU	2	0	0	0
BENEMA	269,4	0	0	0
KOUTHIOUBE/ FRONTIERE	120	0	0	0
ZEGOUA/ FRONTIERE	11	0	0	0
KOURY/FRONTIERE	0	0	30 000	0
GNINISSO	0	0	259325000	0
SARAKALA	3,2	0	0	0
SIENSO	2	0	0	0
SIBY	0	0	2000	0
SANANKORO	53,402	0	0	0
NARENA	2	0	30 000	0
KOURSALE	24	0	0	0
KOUREMALE	75	0	0	0
TOTAL	1 356,20	18	259 393 500,00	12,15

Source : Rapport annuel 2018/OCS

**Tableau 6** : Saisies effectuées par la police Nationale

PRODUITS	QUANTITES (KG)
CANNABIS	3982,098
COCAÏNE	2,76
HEROÏNE	0,98
METHAMPHETAMINE	0,268
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	1595,8

Source : Rapport annuel 2018/OCS

Le cannabis représente la grande quantité des produits saisis par la Police soit 82% des personnes interpellées qui sont concernées par ce trafic. Les produits pharmaceutiques illicites représentent la deuxième quantité de saisie, cependant les personnes concernées restent activement recherchées. Le pourcentage de saisie de cocaïne représente 12,5% des personnes interpellées. L'héroïne, 5% des personnes interpellées, représente. La métamphétamine quant à elle, concerne seulement 0,83% des personnes interpellées avec 0,005% des quantités saisies.

**Tableau 7 :** Nombre de mission d'escortes sur les axes RN et patrouilles mixtes urbaines et sécurisation des frontières par la Garde Nationale en 2018

unités	Escortes	Patrouilles
1 <sup>er</sup> GR Kayes	282	515
2 <sup>e</sup> GR Koulikoro	192	389
3 <sup>e</sup> GR Sikasso	452	2998
4 <sup>e</sup> GR Ségou	199	464
5 <sup>e</sup> GR Mopti	507	653
6 <sup>e</sup> GR Tombouctou	321	283
7 <sup>e</sup> GR Gao	1153	792
Groupement de Maintien D'Ordre	1090	279
Groupement d'Intervention	335	240
Groupement Territoriale du District de Bamako	247	344
FORSAT	130	0
<b>Total</b>	<b>4 908</b>	<b>6 957</b>

Source : Rapport annuel 2018/EMGN

**Tableau 8 :** Nombre de saisies lors des patrouilles mixtes urbaines et sécurisation des frontières par la Garde Nationale en 2018.

Unités	Saisies engins		Saisies armes	
	A deux roues	A quatre roues	De guerre	artisanale
1 <sup>er</sup> GR Kayes	10	2	5	0
2 <sup>e</sup> GR Koulikoro	51	6	0	0
3 <sup>e</sup> GR Sikasso	20	16	8	0
4 <sup>e</sup> GR Ségou	20	4	12	0
5 <sup>e</sup> GR Mopti	35	8	150	0
6 <sup>e</sup> GR Tombouctou	3	4	100	6
7 <sup>e</sup> GR Gao	110	32	90	12
8 <sup>e</sup> GR Kidal	0	0	0	0
Groupement de Maintien D'Ordre	90	12	0	0
Groupement Territoriale du District de Bamako	40	4	0	0
Groupement d'Intervention	20	2	20	0
FORSAT	2	0	1	0
<b>Total</b>	<b>401</b>	<b>90</b>	<b>386</b>	<b>18</b>

Source : Rapport annuel 2018/EMGN

**Tableau 9 :** Bilan de patrouilles et escortes effectuées par les unités de la Garde Nationale courant 2018

Groupement régionaux (GR)	Patrouilles le long frontières	Patrouilles le long des axes routiers	Escorte de matériels	Escorte d véhicules inter urbains	Escorte de fonds	Nombre de patrouilles urbaines
1 <sup>er</sup> GR Kayes	106	70	99	200	216	106
2 <sup>e</sup> GR Koulikoro	76	55	27	75	287	61
3 <sup>e</sup> GR Sikasso	96	50	150	2255	593	306
4 <sup>e</sup> GR Ségou	56	45	65	200	199	98
5 <sup>e</sup> GR Mopti	120	80	155	250	248	307
6 <sup>e</sup> GR Tombouctou	70	40	36	90	157	211
7 <sup>e</sup> GR Gao	110	150	120	600	72	893
Groupement de Maintien D'Ordre	0	79	279	0	0	1011
Groupement d'Intervention	56	57	160	80	0	222
Groupement Territoriale du District de Bamako	0	0	0	127	217	247
FORSTAT	10	20	0	0	0	100
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>646</b>	<b>1 091</b>	<b>3 877</b>	<b>1 989</b>	<b>3 562</b>

Source : Rapport annuel 2018/EMGN

**Tableau 10:** Nombre de victimes enregistrées par la Protection Civile en 2018

Nature des Victimes	Sorties effectuées	Victimes	Tués	Blessés
<b>Accident de la circulation</b>	14 504	26 425	502	25 923
<b>Incendies</b>	928	92	15	77
<b>Secours à victimes</b>	1 620	1 636	259	1 496
<b>Assistance à personnes</b>	166	183	4	152
<b>Couverture sanitaire</b>	328	3	0	3
<b>Inondation effondrement</b>	136	74 206	25	46
<b>Personne tombée dans un puits</b>	64	64	40	24
<b>Chavirement de pirogues</b>	4	69	48	21
<b>Lutte contre la pollution</b>	124	0	0	0

<b>Sortie sans intervention</b>	1 737	0	0	0
<b>Noyade</b>	85	86	75	11
<b>Faits d'animaux</b>	38	5	0	5
<b>Attaques terroristes</b>	9	122	34	88
<b>Découverte de cadavres</b>	103	103	103	0
<b>Eau électricité gaz</b>	72	17	8	9
<b>Total</b>	<b>19 918</b>	<b>103 011</b>	<b>1 113</b>	<b>27 855</b>

### 1.2.6. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PNT)

Le Gouvernement a adopté une Politique Nationale de Transparence (PNT) en janvier 2015. Dans le cadre de sa mise en œuvre, plusieurs activités ont été initiées en vue d'améliorer les mécanismes de transparence et de redevabilité autour des trois (03) grandes orientations de ladite politique, à savoir : la révision de la loi 98-012 régissant les relations entre l'Administration et les usagers en vue d'intégrer les aspects de transparence, la création d'un organe indépendant chargé de la transparence et la mise en place d'un système d'information sur la transparence au Mali (SITMA).

Ainsi, le projet de loi fixant les principes de la transparence dans l'Administration et la vie publique a été introduit dans le circuit d'adoption gouvernementale. Ledit projet de loi avait été examiné en réunion interministérielle en 2016.

Au cours de cet examen, des observations ont été formulées. Au titre de l'année 2018, ces observations ont été prises en charge dans le cadre d'un nouveau projet de loi. Cette dernière version a été transmise au Cabinet du ministère pour réintroduction dans le circuit d'adoption.

Pour ce qui est de la création d'un organe indépendant chargé de la Transparence, cette activité a été réalisée dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet de loi portant création de la Haute Autorité pour la Transparence, transmis au Cabinet du ministère. Cet avant-projet fera l'objet d'un examen à ce niveau avant son introduction dans le circuit d'adoption à travers le SGG.

Quant à la mise en place du Système d'Information pour la Transparence au Mali ou SITMA, les TDR et le dossier d'appel d'offres pour le recrutement d'un consultant dans le cadre de la mise en œuvre du SITMA ont été élaborés et transmis à la DFM du ministère. Cependant, il est important de souligner que la mobilisation du financement de cette activité est liée à l'adoption du projet de loi fixant les principes de la transparence dans l'Administration et la vie publique ci-dessus mentionné.

### 1.2.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)

#### 1.2.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL

Bien qu'elle soit adoptée en 2018, aucune des activités prévues par son plan d'action n'a été mise en œuvre. Cette situation pouvant s'expliquer par le fait que l'adoption de la stratégie

par le Conseil des ministres est intervenue pendant l'exécution du budget de 2018 et l'issu de l'arbitrage budgétaire de 2019.

Cependant, un certain nombre d'activités entrant dans le cadre de l'appui à l'état civil ont été réalisées à travers le programme N°2 du Budget-programme du MATD dont objectif est « adapter et renforcer le système d'état civil ».

Dans ce cadre les activités suivantes ont été réalisées :

- organisation d'une réunion du comité technique de coordination ;
- réalisation des missions d'assistance technique perlée;
- réalisation de différentes rencontres pour conduire le diagnostic et identifier les domaines d'actions prioritaires ;
- formation / initiation au Management Public (DNEC, CTDEC) ;
- rapport de diagnostic et plan de renforcement des capacités de la DNEC/CTDEC disponibles et transmis à la DNEC ;
- réalisation de voyage d'étude ;
- préparation des supports d'information sur la SNEC ;
- élaboration projet de décision DNEC pour la constitution de l'équipe technique chargée de conduire les activités d'élaboration de la stratégie nationale de communication dans le domaine de l'état civil ;
- rédaction du rapport de capitalisation des expériences ;
- élaboration du document provisoire de la stratégie nationale de formation des acteurs de l'état civil sur base des observations de l'atelier national ;
- élaboration projet de texte (décret) pour l'institutionnaliser la JAEC ;
- formalisation de la démarche d'appui aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre des PASEC ;
- prise de fonction de 4 CTR ;
- formation aux procédures de gestion du PAECSIS ;
- installation des CTR de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou le 3/12/2018 (y compris chauffeur) ;
- conception/ adaptation des supports médiatiques pour la JAEC 2018.

### **1.2.9. STRATEGIE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

La DGAT ne dispose pas de politique. Le budget-programme du MATD comporte trois programmes, dont le premier est un programme d'appui intitulé Administration générale et contrôle, le second un programme spécifique à l'administration du territoire et le troisième concerne la Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière qui sera traité dans la Politique Nationale des Frontières.

#### **Programme n°1 : Administration Générale et Contrôle ;**

Les activités suivantes ont été réalisées au titre de l'Administration Générale:

- organisation des réunions de coordination élargies ;
- élaboration des rapports mensuels de suivi des instructions du premier ministre
- suivi de la mise en œuvre du PTG;
- évaluation du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) du département ;
- recensement des réfugiés pour leur retour dans les pays d'origine ;
- production de cartes d'identités pour les réfugiés (CIR) ;
- détermination du statut des réfugiés.
- mise en œuvre du programme annuel de contrôle. Suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de contrôle ;

- poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du personnel ;
- poursuite du renforcement des capacités des services en matériel et équipements ;
- élaboration, suivi et exécution du plan de passation des marchés publics ;
- renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'exécution du plan de passation des marchés publics ;
- production et diffusion du rapport de la 7<sup>ème</sup> Revue Sectorielle du secteur ;
- production et diffusion du rapport de la 18<sup>ème</sup> Revue des Projets et Programmes du secteur ;
- production et diffusion de l'annuaire statistique 2017 du secteur ;
- organisation d'un atelier de formation des nouveaux inspecteurs de l'intérieur en contrôle interne et gestion financière ;
- élaboration d'un guide de contrôle des CT.

### **Programme n°2 : Administration du Territoire ;**

**Objectif n°1 :** Assurer l'exercice effectif des libertés publiques

- taux de fonctionnalité des Associations Signataires d'Accord cadre avec l'Etat est de 7,5%.

#### **Renforcement des institutions administratives :**

- participation au fonctionnement des Régions Fonctionnement Gouvernorat des Régions Réhabilitation infrastructures de tutelle des collectivités ;
- réhabilitation programme pied à terre ;
- élaboration et adoption des lois fixant le régime des fondations ;
- construction/ réhabilitation de deux (2) pied-à-terre ;
- construction des bureaux et logements : bureau préfet (1), bureau sous-préfet (1) et 1 Mure de clôture cercle.

**Objectif n°2 :** Renforcer et Améliorer le Système Electoral

- organisation de l'élection du Président de la République avec un taux de participation de 42,70% au 1<sup>er</sup> tour et 34,42% au second tour. Le taux de scrutin validé a été de 50%.

**Objectif n°3 :** Adapter et Renforcer le système de l'état civil

- dotation des centres d'état Civil en documents et imprimés ;
- formation des acteurs de l'état civil ;
- suivi des centres d'état civil ;
- organisation de la journée africaine de l'état civil.

## **1.2.10. STRATEGIE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

La DNFPP ne dispose pas de politique. Le budget-programme du MTFP comporte trois programmes, dont le premier Administration Générale, le second un programme spécifique Amélioration de la gestion Administrative des agents de l'Etat et le troisième concerne l'Amélioration du cadre législatif du Travail qui sera traité dans la Politique Nationale du Travail

### **Programme N°1 : Administration Générale**

Les activités suivantes ont été réalisées :

- conduite et pilotage de la politique du travail, de la fonction publique, du dialogue gestion des préavis de grève gérés ;
- exécution des accords conclus avec les centrales syndicales ;
- exécution du programme d'activités genres du département ;

- exécution des activités de renforcement des capacités par la formation en dialogue social ;
- réalisation des activités de renforcement des capacités par la formation des agents de l'État ;
- exécution du programme d'activités de renforcement des relations avec les Institutions ;

## **Programme N°2 : Amélioration de la gestion Administrative des agents de l'Etat**

### **L'objectif 1 : Maîtriser les effectifs du personnel de la Fonction Publique d'Etat**

- élaboration des projets d'arrêté d'avancement de catégorie des fonctionnaires en activité ayant terminé leur cycle de formation;
- édition de la lettre d'avertissement de départ à la retraite des agents ayant atteint la limite d'âge au 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- établissement des états de service des Fonctionnaires admis à la retraite pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- centralisation et traitement des documents de notation des Fonctionnaires pour les avancements d'échelon et de grade pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- publication des arrêtés portant avancement d'échelon et de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- titularisation des fonctionnaires stagiaires pour les mouvements du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- reclassement des agents non fonctionnaires de l'Etat ;
- poursuite du processus d'intégration des contractuels de l'Etat.

### **L'objectif 2 : Satisfaire les besoins de recrutement et de formation des départements en tenant compte des contraintes budgétaires**

#### ➤ Préparatifs des concours directs de recrutement dans la Fonction Publique d'Etat en vue du renforcement des capacités des services publics :

- élaboration du communiqué d'ouverture des concours directs de recrutement de 827 agents dans la Fonction Publique d'Etat ;
- intégration de 797 nouveaux fonctionnaires stagiaires et intégration de 26 fonctionnaires en situation de handicap ayant obtenu une moyenne d'admission  $\geq$  à **10**, mais non classés parmi les admis compte tenu du prorata des emplois à pourvoir (classés par ordre de mérite), en application de l'article 18 du statut général des fonctionnaires).

#### ➤ Préparatifs des concours professionnels d'avancement de catégorie dans la Fonction Publique :

- élaboration du communiqué d'ouverture des concours professionnels d'avancement de catégorie de 230 postes à pourvoir dans la Fonction Publique d'Etat ;
- reclassement de 223 fonctionnaires des catégories C et B1 respectivement dans les catégories B1 et B2.

#### ➤ Préparatifs des tests d'intégration des contractuels de l'Administration dans la Fonction Publique d'Etat :

- élaboration du communiqué d'ouverture des tests d'intégration des contractuels de l'Administration dans la Fonction Publique d'Etat;
- intégration de 225 fonctionnaires dans les catégories C, B1 et B2.

### **L'objectif 3 : Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible**

Le système d'information nationale sur les ressources humaines de l'Etat a été mis à jour à 85%. Ce résultat est atteint grâce aux données collectées à la suite du contrôle physique et des actes d'affectation transmis par les Directions des Ressources Humaines.

Les actions de communication ont été exécutées à 95%.

Le Programme a procédé à une amélioration des procédures ayant permis de simplifier les procédures (lettres d'authentification des diplômes).

**L'objectif 4 :** Assurer l'équité genre dans la fonction publique

La Fonction publique de l'Etat compte 12 102 femmes dont 2 773 femmes de la catégorie A soit environ 22,91%.

### **1.2.11. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC)**

- renforcement des capacités opérationnelles, mais aussi sur le plan logistique avec la mise en place d'un numéro vert pour les alertes et d'un réseau téléphonique de communication accessible et fiable qui sert à coordonner et alerter nommé : lignes flottes.
- redéploiement d'un dispositif par le repositionnement des ambulances aux carrefours importants à travers la ville de Bamako et dans les banlieues sur les grands axes qui mènent à la capitale.

### **1.2.12. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL**

Le programme est reparti en quatre (04) composantes, onze (11) résultats. Ainsi, au titre de l'année 2018, les principales réalisations s'articulent ainsi qu'il suit suivant les composantes :

#### **COMPOSANTE 1 : ACTIONS PREPARATOIRES A LA RELANCE ET AU DEVELOPPEMENT DE LA REFORME DE L'ETAT**

**Résultat 2 :** *Les conditions nécessaires à un déploiement complet et approfondi des budgets de programmes sont créées.*

- réalisation d'une étude sur la refonte du système d'évaluation des agents de l'administration ainsi que le renouvellement du système de gestion des cadres organiques ;
- réalisation d'une étude sur les responsabilités des DFM et des DRH en appui aux gestionnaires de programmes. ;
- formation d'une trentaine d'agents des services centraux de l'Etat en GAR/GPP et GRH/EFH ;
- formation au Maroc et en France de 10 cadres du CDI et de certaines structures impliquées dans la mise en œuvre du PDI-2

#### **COMPOSANTE 2 : REFORMES SECTORIELLES INTEGREES**

**Résultat 3 :** *Les administrations sont progressivement réformées afin d'améliorer leur performance institutionnelle et la qualité des services délivrés aux citoyens.*

- élaboration et validation du cadrage méthodologique des secteurs de concentration des Réformes sectorielles intégrées (RSI) et les premiers secteurs ont été choisis ;

#### **COMPOSANTE 3 : ACTIONS TRANSVERSALES**

**Résultat 4 :** *Les conditions d'un management des politiques, des projets et des équipes dans les organisations publiques sont améliorées au travers de l'émergence et la professionnalisation d'une nouvelle génération de managers.*

- formalisation d'un groupe de travail sur la stabilisation de l'encadrement supérieur (voir arrêté interministériel N°2018-2015 du 16 juillet 2018)

**Résultat 5 : Le cadre institutionnel et financier d'un développement harmonieux des systèmes d'information de l'État est créé pour assurer leur cohérence d'ensemble et garantir la communicabilité avec ceux des collectivités**

- formalisation d'un groupe de travail sur schéma directeur de l'informatique de l'Etat (voir arrêté interministériel N°2018-2015 du 16 juillet 2018)

**Résultat 6 : Les systèmes de contrôle et d'évaluation des politiques publiques et de la qualité des services publics sont réformés afin de permettre l'implantation effective de la GAR.**

- évaluation de la Stratégie nationale de contrôle interne ;
- appui apporté au Conseil national de la Société civile dans l'organisation des sessions de restitutions publiques des comptes administratifs et budgets administratifs des collectivités de Niéna, Blendio, Lobougou, Gouni, Dinandougou, Niamyna dans les régions de Sikasso et de Koulikoro

#### **COMPOSANTE 4 : PILOTAGE DU PROGRAMME**

**Résultat 7 : Le dispositif de pilotage de la réforme de l'Etat est mis à niveau.**

- conception et validation du Tableau de bord intégrant les différentes réformes;
- production et validation d'un manuel de procédures administratives et financières et la formation des acteurs à son utilisation a débuté ;
- organisation des ateliers de sensibilisation et de partage du PDI-2 à Bamako, Sikasso, Kayes et Koulikoro

### **1.2.13. STRATEGIE DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

Le budget-programme du MCSRN comporte deux programmes, dont le premier Administration Générale et le second un programme spécifique au renforcement du processus de dialogue et de réconciliation nationale

#### **Programme 1 : Administration Générale**

**Objectif 1:** Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation :

- élaboration des projets de textes et documents relatifs à la Réconciliation parmi lesquels : le projet de loi d'entente nationale, le manuel d'éducation au civisme et à la citoyenneté, les rapports des rencontres inter et intra-communautaires ;
- organisation de 68 rencontres thématiques sur les questions de réconciliation, les recommandations tirées de ces différentes rencontres ont servi de feuille de route au département d'entreprendre des actions allant dans le retour de la Paix et du vivre ensemble ;
- conclusion de partenariat avec la GIZ et l'UNESCO.
- mise en œuvre des partenariats stratégiques conclus autour de la réconciliation avec la GIZ et l'UNESCO

**Objectif 2 :** Renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation nationale ;

- création et opérationnalisation 11 structures du département ;
- mise en œuvre de 10 programmes de formation.

**Objectif 3 :** Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département.

La gestion des ressources humaines, matérielles et financières du département a été assurée de manière satisfaisante à travers :

- recrutement de certains agents ;
- dotation des structures en équipements et mobiliers de bureau.

### **Programme 2 : renforcement du processus de dialogue et de réconciliation nationale**

**Objectif 1:** Etablir la vérité sur les violations graves des droits de l'Homme qui ont eu lieu au Mali, en prenant en compte les causes, la nature et les conséquences de ces violations et pour en établir les responsabilités :

- Plaintes enregistrés :
  - 3 592 dépositions recueillies réparti entre les Antennes de Ségou 11%, Gao 23%, Mopti 24%, 32% à Tombouctou et le District de Bamako 10% ;Ces dépositions sont réparties comme suites :
  - Femme (45%), Homme (49%) et Enfant (6%) ;
  - Préjudice matériel (53%), préjudice moral (29) et 18% pour le préjudice corporel.

**Objectif 2.** Restaurer la dignité de la victime en lui donnant l'occasion de dire ce qu'elle a vécu en faisant des recommandations pour des mesures de réparations.

- recensement de 118 victimes ayant des besoins urgents. Parmi ces victimes 38 ont été orientés sur les structures spécialisées de prise en charge ;
- délivrance de 33 récépissés à des victimes qui doivent bénéficier d'un soutien médical ;
- signature d'une convention de financement pour la prise en charge psychologique de 6 victimes ;
- renforcement des capacités techniques de la base de données installée en 2017 à la CVJR ;
- mise en place des équipes mobiles de prise de dépositions ;
- démarrage des activités dans les régions de Kidal, Ménaka et Taoudéni
- organisation de rencontres, forums, ateliers dans le cadre de dialogues ;
- sensibilisation, information & communication ;
- réalisation de microprojets de résilience dans le cadre de l'accompagnement et soutien à la Réconciliation.
- renforcement des capacités des agents ;
- organisation des auditions individuelles des victimes des cas de violations des droits de l'homme ;
- opérationnalisation de la MARN et des Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation nationale de Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka.

**Objectif 3 :** Promouvoir la Justice et la Réconciliation et éviter la récurrence de ces violations.

### **1.2.14. STRATEGIE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE**

Le budget-programme comporte deux programmes :

#### **Programme I : Administration Générale**

Au cours de l'année 2018, les activités pertinentes qui ont été réalisées au titre de l'Administration Générale sont les suivantes:

- élaboration du programme d'activités du département ;
- organisation des missions et suivi ;
- appui à la renaissance/Installation et animation de centre et édifices religieux ;
- appui à la construction et à l'entretien d'édifices religieux ;
- appui aux célébrations des fêtes religieuses ;
- préparation du budget du département ;
- entretien des bâtiments.

## **Programme II : Religion et Culte**

### **Objectif n°1** Faciliter le bon accomplissement du culte

Le bon accomplissement du Culte a été facilité à travers :

- l'organisation des pèlerinages islamiques, 13 232 pèlerins dont 1 500 pour la filière gouvernementale ;
- organisation du pèlerinage catholique de Kita

### **Objectif n°2** : Renforcer le dialogue inter et intra religieux

- organisation de concertation inter et intra religieuses ;
- Gestion des conflits inter et intra confessionnels.

### **Objectif n°3** : Encadrer le verbe et l'action religieux

## 1.3. DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL: ELEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS

### 1.3.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)

- Coopération Canadienne.
- Agence belge de développement (ENABEL).

### 1.3.2. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION

Un grand nombre d'acteurs appuie la politique de décentralisation. Voici une liste non exhaustive des partenaires techniques et financiers du secteur :

- **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** à travers le Projet décentralisation et gouvernance locale inclusive et durable et le Projet d'appui aux autorités intérimaires (Taoudénit et Ménaka) ;
- **Agence française de développement (AFD)** à travers le Projet d'appui à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali (AMAPAR), le Projet Sécurité et Développement au Nord du Mali, Phase 2 (SDNM II) et le Projet d'Appui au Développement Economique des Territoires Ruraux des Régions de Ségou et Tombouctou (PADER) ;
- **Coopération technique allemande (GIZ)** à travers le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Réforme de l'Etat (PADRE) ;
- la **Coopération technique Belge (CTB)** à travers le projet d'Appui aux Investissements des Collectivités Territoriales (PAICT).
- **Union Européenne (UE)** à travers le Programme d'Appui à la Réforme Administrative, à la Décentralisation et au Développement Economique Régional (PARADDER) ;
- **Coopération Suisse** ;
- **Coopération danoise** à travers le Programme d'appui à la Décentralisation (PAD) ;
- **MINUSMA** ;
- **ex-Fonds des Nations Unies pour l'Equipement (UNCDF)** ;
- **Banque Mondiale** à travers le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM).
- SOS SAHEL et CARE INTERNATIONAL MALI
- PICP/ASNAC/GIZ
- LUX DEV

### 1.3.3. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES

Le cadre partenarial de la Politique Nationale des frontières est constitué des Partenaires Techniques et Financiers suivants :

- GIZ/PFUA ;
- PNUD ;
- OIM ;
- EUCAP-SAHEL Mali ;
- MINUSMA.

#### **1.3.4. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

- le Bureau International du Travail (BIT) ;
- le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT).

#### **1.3.5. POLITIQUE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

Elle a pour partenaires :

- GARSI ;
- BANQUE MONDIALE ;
- UNICEF ;
- MINUSMA ;
- EUCAP SAHEL MALI ;
- UE (PARSEC);
- PNUD ;
- Coopération française ;
- Coopération japonaise ;
- ONUDC ;
- Turquie ;
- USAID

#### **1.3.6. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE**

- Pays-Bas.

#### **1.3.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

#### **1.3.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

Le cadre partenarial de la stratégie nationale de l'état civil est constitué des Partenaires Techniques et Financiers suivants :

- UNICEF;
- HCR ;
- PNUD ;
- NRC ;
- PAECSIS

#### **1.3.9. STRATEGIE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

Le cadre partenarial de l'Administration Territoriale est constitué des Partenaires Techniques et Financiers suivants :

- UNICEF;
- PNUD ;
- Programme d'Appui à la Réforme Administrative, à la Décentralisation et au Développement Economique Régional (PARADDER);
- HCR;
- MINUSMA;

United Nations Mine Action Service (UNMAS).

#### **1.3.10. POLITIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

- UE ;
- Coopération Canadienne ;
- Pays-Bas.

### **1.3.11. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES**

- BANQUE MONDIALE ;
- UNICEF ;
- PNUD.

### **1.3.12. PROGRAMME DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDI-2, le CDI bénéficie l'accompagnement de :

- Coopération Canadienne ;
- Délégation de l'Union Européenne
- coopération allemande
- coopération belge ;
- Agence belge de Développement (ENABEL ;
- Pays Bas UE ;

### **1.3.13. STRATEGIE DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

Dans le cadre de l'appui à la réalisation de la stratégie de la Réconciliation et de son plan d'action, le Ministère de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale est accompagné par 06 partenaires :

- la Délégation de l'Union Européenne (DUE) à travers le « Projet Ensemble vers la Réconciliation pour la Paix» (ERP) ;
- le PNUD ;
- la GIZ à travers le Projet d'Appui à la Stabilisation et à la Paix ;
- ASF-C : Avocats sans frontière Canada ;
- la MINUSMA ;
- l'UNICEF.

### **1.3.14. STRATEGIE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE**

- - Maroc

## II. EVOLUTION DES INDICATEURS

### 2.1. LES INDICATEURS PAR DEPARTEMENT

#### 2.1.1. LES INDICATEURS DU MATD

Tableau 11 : Présentation des objectifs et indicateur du MATD

Programme: 1.014 Administration Générale et Contrôle								
Indicateurs et cibles de performance	Unité de mesure	Période			Evaluation 2018			
		2015	2016	2017	Prévu	Réel	Ecart	Taux en %
<b>Objectif n°1 : Mettre en synergie les actions des services centraux, des circonscriptions administratives et des projets /programme du Département ;</b>								
1.1. Taux de réalisation des réunions de coordination élargie du cabinet.		95	95	95	100	100	0	100
1.2. Taux d'exécution du plan de travail du Gouvernement (PTG) du département.		-	-	83,33	100	65	35	65
1.3. Taux des rapatriés volontaires vers leurs pays d'origine		18,62	10,73	47,31	100	13,12	87	13
<b>Objectif n°2 : Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département;</b>								
2. 1. Taux de déconcentration du personnel	%	76,70	70,95	75,74	80	71	9	88,75
2.2. Taux de satisfaction des besoins en matériel et équipement des structures.	%	-	-	96,43	100	98	2	98
2.3. Taux d'exécution du plan de passation des marchés publics	%	-	-	96,43	100	100	0	100
<b>Objectif n°3 Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées</b>								
3.1 Taux d'exécution du programme annuel de contrôle	%	27,80	26,67	98,14	100	86,30	13,7	86,3
3.2 Taux de mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôle.	%	-	-	63,63	100	150	-50	150
<b>Objectif n°4 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel de la déconcentration</b>								
4.1 Taux de déconcentration des activités	%	60	70	80	80	70	10	88
4.2 Taux d'exécution des activités prévues dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déconcentration	%	-	-	-	90	80	10	89

Programme : 2.036 Administration du Territoire								
Indicateurs et cibles de performance	Unité de mesure	Réalizations			Evaluation 2018			
		2015	2016	2017	Prévu	Réel	Ecart	Taux en %
<b>Objectif n°1 : Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives ;</b>								
1.1. Taux circonscription fonctionnelles	%	-	-	-	100	97	3	97
1.2. Taux du retour de l'administration dans les circonscriptions du Nord (Cabinets des Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets, élus locaux, services de la justice, services de la sécurité, services sociaux de base).	%	-	-	-	100	74	26	74
<b>Objectif n°2 : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques;</b>								
2. 1. Taux d'Associations Signataires d'Accords Cadre avec l'Etat (ASACE) fonctionnelles	%	7	0,10	33	40	23,67	16	59
2. 2. Taux d'ASACE suivies et évaluées		35	39,59	40	-	-		
<b>Objectif n°3 : Renforcer et Améliorer le Système Electoral</b>								
3.1. Taux de scrutins validés	%	100	100	-	100	50	50	50
3.2. Taux de participation aux élections	%	-	-	-	51	38,8	12	76
<b>3.3. Taux de participation aux élections :</b>			81,06	-	-	-		
-Taux de participation aux élections communales		9,02	52,22	-	-	-		
-Taux moyen de participation aux élections partielles			28,22	-	-	-		
<b>Objectif n°4 : Adapter et Renforcer le système de l'état civil.</b>								
<b>4.1. Pourcentage centres d'état civil fonctionnels :</b>		-	-	-	98	99	-1	101
- Centres principaux : 703 –	%	90	88,76	91	-	-	-	
- Centres secondaires : 292		90	97,60	98	-	-	-	
- Centres de déclaration : 7837		80	98,72	99	-	-	-	
<b>4.2 3.2. Pourcentage de personnes disposant d'un Identifiant Unique (NINA)</b>	%	97	96,32	<b>82,67</b>	99	98	1	99
<b>4.3. Taux d'enregistrement des Naissances</b>	%	87	99	<b>68,75</b>	99	70	29	71

<b>Programme : 1.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière</b>								
<b>Indicateurs et cibles de performance</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Evaluation 2018</b>			
		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux en %</b>
<b>Objectif n° 1 : Renforcer la coopération administrative frontalière</b>								
1.1. Taux de réalisation des rencontres périodiques entre autorités frontalières	%	77,77	58	74,29	100	94,29	6	94
<b>Objectif n°2 : Favoriser l'intégration de proximité des populations de part et d'autres des frontières;</b>								
2. 1. Taux de réalisation des projets intégrateurs	%	87,50	20	50	100	50	50	50
2.2. Taux de réalisation des espaces de coopération transfrontalière		-	-	10	-	-		
2. 3 Taux de réalisation des rencontres du Comité de pilotage et des Commissions Techniques Mixtes de mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière		-	-	50	-	-		
2. 4 Taux de réalisation des Accords/Conventions de coopération transfrontalière		33,33	-	-	-	-		
<b>Objectif n° 3 : Equiper et développer les zones frontalières</b>								
3.1 Taux de satisfaction des besoins en infrastructures et équipements	%	86,36	0	69,05	100	50	50	50
<b>Objectif n°4 : Matérialiser les frontières.</b>								
4.1 Taux de kilomètres bornés	%	0	0		100	34,43	66	34
4.2. Taux d'accords conclus	%	-	-	-	100	42,85	57	43
4.3. Taux de réalisation des rencontres des Commissions Techniques Mixtes de matérialisation des frontières	%	50	160	<b>75</b>	-	-		
4.4 Taux de traités de délimitation ou de conventions conclus	%	100	0	<b>0</b>	-	-		

<b>Programme 2.038 : Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales</b>							
<b>Indicateurs et cibles de performance</b>	<b>Références</b>			<b>Evaluation 2018</b>			
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Objectif N°1 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales</b>							
Pourcentage des projets de décrets élaborés fixant les détails des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux CT	100	50	55	100	100	0	100
Taux d'exécution des concours directs de recrutement dans les secteurs ayant fait l'objet de transferts de compétences et de ressources de l'Etat au CT	100	0	75	100	100	0	100
Taux de CT ayant bénéficié de l'assistance des ADR dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local				80	50	30	63
<b>Objectif N°2 : Améliorer la prévisibilité des ressources financières des collectivités territoriales.</b>							
Pourcentage de contrats plans signés entre l'Etat et les Régions/ District	100	100	100	100	100	0	100
Délai de notification des droits de tirage aux Collectivités Territoriales	105	32	1	15	15	0	100
Taux de CT appuyées à l'identification et au recouvrement des taxes et impôts du ressort des collectivités territoriales				80	50	30	63
<b>Objectif N°3 : Renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales</b>							
Pourcentage des élus formés	38	2	18	70	50	20	71
Pourcentage des agents formés en formation initiale	0	0	57	80	5	75	6
Pourcentage des agents formés en formation continue	7	10	16	90	15	75	17

**Sources : RAP 2018/MATD**

## 2.1.2. LES INDICATEURS DU MSPC

**Tableau 12 : Présentation des objectifs et indicateur du MSPC**

Programme : 1-10 : Administration Générale								
Indicateurs et cibles de performance	Unité de mesure	Réalizations			Evaluation 2018			
		2015	2016	2017	Prévu	Réel	Ecart	Taux en %
<b>Objectif n° 1 : Assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département</b>								
1.1 : Taux de réalisation des activités de coordination de suivi.	%	95	90	98	100	95	5	95
1.2 : Taux de réalisation des missions d'inspection	%	61,45	66,67	70	100	90	10	90
<b>Objectif n° 2 : Assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département.</b>								
2.1 : Taux d'exécution du budget annuel.	%	99,69	99,93	94,09	100	98	2	98
2.2 : Taux de satisfaction des besoins en matériel spécifiques et opérationnels.	%	99,74	99,93	85	100	100	0	100
2.3 : Taux de réalisation et de réhabilitation des infrastructures.	%	99,44	99,69	97,32	-	-	-	-
<b>Objectif n° 3 : Assurer la gestion et le développement des ressources humaines</b>								
3.1 : Taux de réalisation du programme de recrutement.	%	100	-	100	100	55	45	55
3.2 : Taux de réalisation des activités de formation.	%	95	100	100	100	60	40	60

<b>Programme : 2-021 : Ordre et Sécurité</b>								
Indicateurs et cibles de performance	Unité de mesure	Réalizations			Evaluation 2018			
		2015	2016	2017	Prévu	Réel	Ecart	Taux en %
<b>Objectif n° 1 : Assurer la sécurité des personnes et de leurs biens.</b>								
1.1.: Taux de réalisation des activités de prévention des infractions (patrouilles)	%	81	45	81	100	100	0	100
1.2. Taux de réalisation des activités de Police judiciaire.	%	0	99,96	89	100	92	8	92
<b>Objectif n° 2 : lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants.</b>								
2.1 : Taux de réalisation des activités de prévention des effets néfastes de la drogue	%	100	100	100	100	100	0	100
2.2 : Taux de narcotrafiquants identifiés arrêtés	%	25	100	100	100	100	0	100

<b>Programme : 2-022 : Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours</b>								
Indicateurs et cibles de performance	Unité de mesure	Réalizations			Evaluation 2018			
		2015	2016	2017	Prévu	Réel	Ecart	Taux en %
<b>Objectifs n° 1 : Prévenir le sinistre et réduire ses effets néfastes sur la population.</b>								
1.1 : taux de réalisation des programmes de prévention.	%	85	92	95,00	100	95	5	95
<b>Objectifs n° 2 : Secours aux victimes</b>								
2.1 : Taux de secours sollicités réalisés.	%	20 000 secours réalisés	100	100	100	100	0	100
2.2 : Taux de délai moyen d'intervention.	temps	10 mn	15 mn	10 mn	20	20	0	100

Sources : RAP 2018/MSPC

### 2.1.3. LES INDICATEURS DU MCSPRN

**Tableau 13 : Présentation des objectifs et indicateur du MCSPRN**

<b>Programme : 1-016 : Administration Générale</b>								
Indicateurs et cibles de performance	Unité de mesure	Réalizations			Evaluation 2018			
		2015	2016	2017	Prévu	Réel	Ecart	Taux (%)
<b>Objectif : 1 Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation</b>								
Pourcentage des rencontres thématiques tenues sur les questions de réconciliation	%	50	115	102	90	90	0	100
Taux d'adoption des textes et documents de références	%	66	60	60	95	75	20	78.9
Taux de mise en œuvre des partenariats stratégiques conclus autour de la réconciliation	%	75	80	60	90	66	24	73.33
<b>Objectif 2 : Renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation</b>								
Taux d'opérationnalisation des structures au niveau national et régional	%	0	50	76	60	50	10	83.33
Taux de réalisation des activités de formation du personnel du département et des acteurs de la réconciliation	%	75	60	60	90	90	0	100
<b>Objectif : 3 Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département</b>								
Taux d'exécution du budget	%	90	99.31	99	98	98	0	100
Taux de satisfaction des besoins en personnel des structures	%	50	82.29	67	90	48	42	53.33
Taux d'acquisition en matériels et équipements des structures	%	75	80	71	80	80	0	100

<b>Programme : 2.040 : Renforcement du processus de Dialogue et de Réconciliation Nationale</b>								
Indicateurs et cibles de performance	Unité de mesure	Réalizations			Evaluation 2018			
		2015	2016	2017	Prévu	Réel	Ecart	Taux (%)
<b>Objectif : 1 Etablir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme qui ont eu lieu au Mali, en prenant en compte les causes, la nature</b>								
Taux de vérification des cas de violations graves des droits de l'homme recensés	%	-	-	0	80	80	0	100
Taux de plaintes traitées	%	-	-	-	85	51,4	33,6	51,4
<b>Objectif : 2 Restaurer la dignité de la victime en lui donnant l'occasion de dire ce qu'elle a vécu en faisant des recommandations pour des mesures de réparation</b>								
Taux de réalisation des missions de sensibilisation	%	88	94,11	57	100	100	0	100%
Taux de réalisation du programme d'auditions	%	0	0	0	100	50	50	50%

Taux de mise en place de groupes mobiles	%	-	0	0	75	ND	ND	ND
<b>Objectif : 3 Promouvoir la justice et la réconciliation et éviter la récurrence de ces violations</b>								
Taux d'exécution des mesures de réparation	%	0	0	0	75	0	0	0
Taux de réalisation des initiatives de réconciliation	%	0	0	0	75	0	0	0
Taux de réparation de préjudices causés aux femmes	%	---	0	0	75	0	0	0

Sources : RAP 2018/MCSPRN

## 2.1.4. LES INDICATEURS DU MTFP

Tableau 14 : Les indicateurs du MTFP

Programme : 1.012 Administration Générale						
Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2018			
	2016	2017	Prévu	Réel	Ecart	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Préserver et consolider la paix sociale</b>						
Pourcentage des préavis de grève gérés	53	56	72	86	-14	119,44
Taux d'exécution des accords conclus avec les centrales syndicales	0	52	70	65	5	92,86
Taux d'exécution du programme d'activités genres du département	67	60	70	0	70	0,00
<b>Objectif 2 : Promouvoir le dialogue social</b>						
Taux d'exécution des activités de renforcement des capacités par la - formation en dialogue social	0	100	90	95,6	-5,6	106,22
Taux de représentativité des centrales syndicales aux élections - professionnelles	0	0	90	0	90	0,00
<b>Objectif 3 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières</b>						
Taux de réalisation des activités de renforcement des capacités par la formation des agents de l'Etat	0	62	60	92	-32	153,33
Taux d'exécution du budget	98	89	99	96,88	2,12	97,86
Taux d'exécution du plan de passation des Marchés	83	91	90	85,25	4,75	94,72
<b>Objectif 4 : Renforcer les relations entre le gouvernement et les autres institutions</b>						
Taux d'exécution du programme d'activités de renforcement des relations avec les Institutions	60	60	70	98	-28	140,00
Pourcentage de projets de loi adoptée par l'Assemblée Nationale	53	53	85	75	10	88,24

<b>Programme : 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat</b>						
<b>Indicateurs et cibles de performance</b>	<b>Références</b>		<b>Evaluation 2018</b>			
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Objectif 1 : Maîtriser les effectifs du personnel de la fonction publique d'état</b>						
Taux de mise en œuvre des recommandations issues du contrôle physique	100	95	100	98	2	98,00
Proportion de données harmonisées entre le fichier solde (BCS) et le fichier administratif (DNFPP)	-	95	100	100	0	100,00
<b>Objectif 2 : Satisfaire les besoins en formation et de recrutement de nouveaux agents en tenant compte du budget.</b>						
Pourcentage d'agents recrutés conformément aux profils exigés par les cadres organiques des services publics et budgétaires autorisés	41,98	30	52	22	30	42,31
Taux d'exécution des besoins de formation des agents de l'Etat	70	36	85	80	5	94,12
<b>Objectif 3 : Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'état et accessible</b>						
Taux de mise à jour du système d'information national sur les ressources humaines de l'Etat	85	85	70	55	15	78,57
Pourcentage d'actions réalisées conformément au plan de communication interne au programme	95	95	90	35	55	38,89
<b>Objectif 4 : Assurer l'équité genre dans la fonction publique</b>						
Pourcentage d'identification des handicapés dans la Fonction publique	0	0	85	0	85	0,00
Pourcentage de femmes cadres dans la Fonction publique	0	100	0	15	-15	0,00

<b>Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail</b>						
<b>Indicateurs et cibles de performance</b>	<b>Références</b>		<b>Evaluation 2018</b>			
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Objectif 1 : Renforcer le dialogue social</b>						
Pourcentage des conflits de travail gérés	66	77	69	82	-13	118,84
Pourcentage des conventions collectives et accords d'établissement relus et adoptés	86	64	60	71	-11	118,33
Taux de progression des usagers assistés et conseillés	99	12	6	15	-9	250,00
<b>Objectif 2 : S'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail</b>						
Taux de progression des établissements contrôlés	2	2	5	38		-760,00
Taux de progression des contrats de travail visés	0	6	4	35		875,00
<b>Objectif 3 : Rendre performant les services du travail</b>						
Pourcentage d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés (dont femmes)	63 (24)	35 (9)	35 (15)	41(60)	-6	117,14
Pourcentage d'exécution des besoins en équipements de la Direction Nationale du Travail et de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants	54	6	50	50	0	100,00
<b>Objectif 4 : Promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants</b>						
Taux de réalisation du programme d'activités de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants	0	81	55	50	5	90,91
Taux de réinsertion des enfants retirés des pires formes de travail des enfants (Filles)	32 (54)	100 (53)	45	0	45	0,00

*Source : RAP- 2018/MTFP*

### **2.1.5. LES INDICATEURS DU MRATVP**

#### **Tableau 15: Les indicateurs du MRATVP**

Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Transparence de la Vie publique (la DFM de ce Ministère n'existait pas en 2018 et les données le concernant se trouvent au niveau de la DFM du Ministère de la Justice).

## 2.1.6. LES INDICATEURS DU MARC

**Tableau 16 : Les indicateurs du MARC**

<b>Programme 1.015 : Administration Générale</b>						
<b>Indicateurs et cibles de performance</b>	<b>Références</b>		<b>Evaluation 2018</b>			
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Objectif N°1 : mettre en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement</b>						
Taux de réalisation des réunions élargies de coordination du département	50	100	90	90	0	100
Taux d'exécution du programme d'activités du département	40	100	80	80	0	100
Taux d'exécution du programme d'appui aux centres/édifices religieux	70	80	70	80	-10	114
Taux d'exécution du programme d'appui aux activités religieuses	80	90	70	90	-20	129
<b>Objectif N°2 : assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département</b>						
Taux d'exécution du budget	60,92	99	100	98,79	1,21	98,79
Taux d'exécution des projets/programmes	49,99	0	100	0	100	0
Taux de participation des partenaires au financement des activités religieuses	50	0	80	0	80	0
<b>Objectif N°3 : disposer d'un système transparent de gestion des affaires publiques et d'accès à l'information dans toutes les structures du département</b>						
Taux d'exécution du programme de transparence/d'informatisation	70	50	85	80	5	94
Taux de satisfaction des usagers	60	50	95	80	15	84

<b>Programme 2.039 : Religion et Culte</b>						
<b>Indicateurs et cibles de performance</b>	<b>Références</b>		<b>Evaluation 2018</b>			
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>Objectif N°1 : faciliter le bon accomplissement du Culte</b>						
Taux de satisfaction des pèlerins des prestations fournies	60	85	95	95	0	100
Taux de réalisation du quota de pèlerins	70	96	95	95	0	100
<b>Objectif N°2 : Renforcer le dialogue inter et intra religieux</b>						
Taux d'exécution du programme de concertation/d'échanges inter/intra religieux	80	0	100	50	50	50
Taux de prévention des litiges/conflits confessionnels	0	50	70	70	0	100
<b>Objectif N°3 : encadrer le verbe et l'action religieux</b>						
Taux d'exécution du programme de formation des acteurs religieux	50	50	100	100	0	100
Taux d'exécution du programme de sensibilisation et d'information sur la bonne compréhension de la religion	50	50	80	40	40	50
Taux de couverture des pratiques religieuses ou de culte	70	0	0	0	0	0
Taux d'exécution du programme d'appui aux centres/édifices religieux	70	80	75	50	25	66,67

*Source : RAP- 2018/MARC*

## 2.2. EVOLUTION DES INDICATEURS SECTORIELS INSCRITS DANS LE CREDD

Tableau 17 : Indicateurs sectoriels inscrits dans le CREDD

N°	Intitulé des indicateurs	Lien/ODD	Structure responsable	Périodicité	Valeur de référence 2015	Réalizations			Valeurs cibles
						2016	2017	2018	2018
<b>AXE STRATEGIQUE 3 «DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE» (Trois (03) domaines prioritaires et huit (08) Objectifs spécifiques)</b>									
<b>Domaine prioritaire 12 =&gt; Développement Institutionnel</b>									
<b>Objectif spécifique 34 : Moderniser les Institutions et assurer une meilleure représentativité des femmes</b>									
1	Niveau de satisfaction des usagers des services publics (%)	ODD 16	CDI	Annuelle	40	ND	-		60
2	Taux de départements ministériels ayant élaboré leur code de déontologie sectorielle conformément au code de déontologie commun	ODD 16	CDI	Annuelle	-	ND	-		40
<b>Objectif spécifique 37 : Impulser une dynamique de développement des territoires basée sur une articulation optimale entre aménagement du territoire, déconcentration et décentralisation.</b>									
3	Taux de transfert des recettes budgétaires aux CT	ODD 8	DGCT-DGB	Annuelle	15,30%	16,70%	18,3%	<b>19,77%</b>	30,50%
4	Nombre de Contrats plans Etat / Régions - District	ODD 8	DGCT	Annuelle	2	3	1	<b>2</b>	2
5	Niveau de couverture de l'enregistrement des naissances (dans l'état civil) / Taux d'enregistrement des Naissances	ODD 16	DNEC	Annuelle	87%	ND	68,75%	<b>70%</b>	90%

### III. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DU SECTEUR

#### 3.1. PRESENTATION DE L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU SECTEUR

La 19<sup>ème</sup> revue des projets/programmes du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure porte sur **18** projets/programmes dont un projet en préparation.

Le coût global des **18 P/P** est évalué à **333 038 millions F CFA** au **31/12/2018** avec un financement total acquis de **282 928 millions de F CFA** à la même date. Ce financement acquis se répartit en financement intérieur pour **66 108 millions F CFA** soit **23,37%** et en financement extérieur pour **216 820 millions F CFA** soit **76,63%**, contre respectivement **21,37%** et **78,63%** en 2017.

Le cumul du décaissement au 31/12/2018 est égal à **231 825 millions F CFA** dont **52 617 millions F CFA** au titre du financement intérieur, soit **22,70%** et **179 208 millions F CFA** au titre du financement extérieur soit **77,30%**.

Le taux global de décaissement est de **81,94 %** contre **84,49%** en 2017.

Le taux de décaissement est de **79,59%** pour l'ensemble du financement intérieur et **82,65%** pour le financement extérieur au 31/12/2018.

La situation est indiquée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 18: Exécution financière des P/P du secteur :**

(Les Montants sont en Millions de F CFA)

N°	Ministère	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Obs
			Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
1	MATD	301 842	53 400	216 345	269 745	42 960	178 840	221 800	80,45%	82,66%	<b>82,23%</b>	
2	MTFP	9 333	9 333	0	9 333	7 178	0	7 178	76,91%	0,00	<b>76,91%</b>	
3	MSPC	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	<b>0,00</b>	
4	MARC	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	<b>0,00%</b>	
5	MCSPRN	2 457	2 241	215	2 456	2 241	194	2 435	100,00%	90,23%	<b>99,14%</b>	
6	MRATVP	19 406	1 134	260	1 394	238	174	412	20,99%	66,92%	<b>29,56%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>333 038</b>	<b>66 108</b>	<b>216 820</b>	<b>282 928</b>	<b>52 617</b>	<b>179 208</b>	<b>231 825</b>	<b>79,59%</b>	<b>82,65%</b>	<b>81,94%</b>	

Source : loi des finances 2018, DNPD et Gestionnaires des P/P

En revanche, il existe au compte du Secteur **vingt-une (21)** autres projets/programmes sur lesquels les informations n'ont pas été fournies. Ils portent ainsi, le nombre total des projets/programmes du Secteur à **trente-neuf (39)**. Il s'agit des projets/programmes ci-après :

1. Projet d'appui à une gouvernance locale inclusive et décentralisée (PDGLID) ;
2. Contrats de Subventions aux Régions de Ségou et Mopti ;
3. Projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT IV) ;
4. Projet d'appui institutionnel au processus de régionalisation au Mali (UE) ;
5. Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2016/2019 ;
6. Projet d'appui aux investissements des collectivités territoriales (PAICT) ;
7. Programme d'Appui à la décentralisation (PAD) ;
8. Projet d'appui au développement économique des territoires ruraux dans les régions de Ségou et Tombouctou (PADER) ;

9. Projet Sécurité et Développement des Régions du Nord Mali, phase II (SDNM) ;
10. Projet de Développement Durable de la Région de Kidal (DDRK) et Projet de Développement Durable de la Région de Gao (DDRG) ;
11. Lux Développement-Mali 21, 22 et 23 ;
12. Projet d'appui aux Communes urbaines du Mali, PFA et appui aux régions ;
13. Programme de Gouvernance Locale (SNGP/USAID) ;
14. Renforcement des capacités du Conseil régional de Sikasso pour la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation d'investissements structurant le développement économique Régional ;
15. Renforcement des capacités du Conseil régional de Koulikoro pour la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation d'investissements structurant le développement économique régional ;
16. Renforcement des capacités du Conseil régional de Ségou pour la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation d'investissements structurant le développement économique régional ;
17. Renforcement des capacités du Conseil régional de Sikasso pour la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation d'investissements structurant le développement économique régional ;
18. Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Rural de la Région de Mopti ;
19. Suivi de la mise en œuvre des contrats de subvention relatifs au renforcement des capacités des Conseils régionaux de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti dans le cadre du Développement Economique Régional ;
20. Programme d'appui à l'AMM pour le renforcement de la gouvernance locale et la décentralisation ;
21. Accompagnement des Conseils régionaux du Mali par l'ARM dans le cadre de la régionalisation.

## **3.2. PRESENTATION DE L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES PAR DEPARTEMENT :**

### **3.2.1. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENRALISATION (MATD) :**

Au 31/12/2018, le **Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation** compte **treize (13)** projets/programmes dont un en préparation. Le coût total des projets/programmes est estimé à **301 842 millions F CFA**. Le financement total acquis est de **269 745 millions F CFA**. Ces montants représentent respectivement **90,63%** et **95,34%** des montants globaux du Secteur.

Le cumul du décaissement au 31/12/2018 est de **221 800 millions F CFA** soit un taux de décaissement de **82,23%** contre **60,14%** en 2017. Ce montant représente **95,68%** du décaissement global du Secteur.

Le financement intérieur fait un cumul de décaissement **42 960 millions F CFA** soit un taux de décaissement de **80,45%** contre respectivement **178 840 millions F CFA** et **82,66%** pour le financement extérieur.

**Tableau 19 : Etat d'exécution financière des P/P du MATD:**

(Les Montants sont en Millions de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Observations
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
<b>Projets en exécution</b>				<b>297 719</b>	<b>53 400</b>	<b>213 848</b>	<b>267 248</b>	<b>42 960</b>	<b>178 840</b>	<b>221 800</b>	<b>80,45%</b>	<b>83,63%</b>	<b>82,99%</b>	
<b>Secteur Infrastructures</b>				<b>275 434</b>	<b>52 500</b>	<b>211 814</b>	<b>264 314</b>	<b>42 312</b>	<b>177 598</b>	<b>219 910</b>	<b>80,59%</b>	<b>83,85%</b>	<b>83,20%</b>	
1	2929	Réhabilitation Infrastructures Tutelle Collectivités Territoriales	2016-2019	2 204	2 204	0	<b>2 204</b>	822	0	<b>822</b>	<b>37,30%</b>	<b>0,00%</b>	<b>37,30%</b>	
2	3046	Prog. Bornage Développement Zones Frontaliers	2017-2019	1 273	933	340	<b>1 273</b>	222	313	<b>535</b>	<b>23,79%</b>	<b>92,06%</b>	<b>42,03%</b>	PTF à fournir à la DNPDP
3	2964	Programme Construction et Réhabilitation Pieds à Terre	2016-2019	3 570	3 570	0	<b>3 570</b>	1 385	0	<b>1 385</b>	<b>38,80%</b>	<b>0,00%</b>	<b>38,80%</b>	
4	847	Appui à la mise en place des communes (Etat/ANICT)	2001-2018	222 895	29 983	192 912	<b>222 895</b>	29 944	175 231	<b>205 175</b>	<b>99,87%</b>	<b>90,83%</b>	<b>92,05%</b>	
5	2875	Contrat plan Etat-Régions	2015-2019	15 810	15 810	0	<b>15 810</b>	9 939	0	<b>9 939</b>	62,87%	0,00%	<b>62,87%</b>	
6	NC	Programme d'appui au fonctionnement de l'état civil et à la mise en place d'un système d'information sécurisé au Mali (PAECSIS)	2017-2022	16 375	0	11 135	<b>11 135</b>	0	747	<b>747</b>	<b>0,00%</b>	<b>6,71%</b>	<b>6,71%</b>	

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Observations
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
		Programmes Stabilisation à Ménaka	2017-2020	6 560	0	680	680	0	358	358	0,00%	52,65%	52,65%	kfw
		Programme de Réhabilitation des Routes Rurales à Gao	2019-2020	6 747	0	6 747	6 747	0	949	949	0,00%	14,07%	14,07%	kfw
<b>Secteur Ressources Humaines</b>				<b>22 285</b>	<b>900</b>	<b>2 034</b>	<b>2 934</b>	<b>648</b>	<b>1 242</b>	<b>1 890</b>	<b>72,00%</b>	<b>61,06%</b>	<b>64,42%</b>	
7	2329	Appui à la CPS Secteur Adm. Territ Travail Fonct° Pub Secu. Intérieure	2008-2019	900	900	0	900	648	0	648	72,00%	0,00%	72,00%	
8	NC	Programme d'appui à la Réforme de l'Etat, à la Décentralisation et au Développement Economique Régional (PARADDER)	2012-2018	1 510	0	1 510	1 510	0	1 219	1 219	0,00%	80,73%	80,73%	
9	NC	Projet d'Appui à la Mise en œuvre des Accords de Paix et de Réconciliation (AMAPAR)	2018-2020	524	0	524	524	0	23	23	0,00%	4,39%	4,39%	
10	NC	Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Réforme de l'Etat (PADRE)	2015-2019	19 351	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	le projet n'a pas fourni les informations sur l'exécution financière
<b>Projets en préparation</b>				<b>4 123</b>	<b>0</b>	<b>2 497</b>	<b>2 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Secteur Ressources Humaines</b>				<b>4 123</b>	<b>0</b>	<b>2 497</b>	<b>2 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Observations
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
11	NC	Composante PIC III Mali-Luxembourg (Décentralisation et bonne Gouvernance)	2019-2022	4 123	0	2 497	2 497	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>301 842</b>	<b>53 400</b>	<b>216 345</b>	<b>269 745</b>	<b>42 960</b>	<b>178 840</b>	<b>221 800</b>	<b>80,45%</b>	<b>82,66%</b>	<b>82,23%</b>	

**Source** : loi des finances 2018, DNPD et Gestionnaires des P/P

**NF** : Non Fourni

### 3.2.2. MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (MTFP)

Au 31/12/2018, le **Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP)** compte trois (3) projets/programmes. Le coût total des projets/programmes est estimé à **9 333 millions F CFA**. Le financement total acquis est de **9 333 millions F CFA**. Ces montants représentent respectivement **2,80%** et **3,30%** pour le Secteur.

Le cumul du décaissement au 31/12/2018 est de **7 178 millions F CFA**, soit un taux global de décaissement de **76,91%** contre **83,20%** en 2017. Ce montant représente **3,10%** du décaissement global du Secteur.

Il faut noter qu'au compte de l'année 2018, le financement intérieur recouvre les **100%** du financement des projets/programmes du **Ministère du Travail et de la Fonction Publique**.

**Tableau 20: Etat d'exécution financière des P/P du MTFP**

(Les Montants sont en Millions de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Obs
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
<b>Projets en exécution</b>				<b>9 333</b>	<b>9 333</b>	<b>0</b>	<b>9 333</b>	<b>7 178</b>	<b>0</b>	<b>7 178</b>	<b>76,91%</b>	<b>0,00%</b>	<b>76,91%</b>	
<b>Secteur Infrastructures</b>				<b>3 042</b>	<b>3 042</b>	<b>0</b>	<b>3 042</b>	<b>1 820</b>	<b>0</b>	<b>1 820</b>	<b>59,83%</b>	<b>0,00%</b>	<b>59,83%</b>	
1	2870	Construction/Equipement Annexes MTFPRE	2009-2019	2 609	2 609	0	<b>2 609</b>	1 766	0	<b>1 766</b>	67,69%	0,00%	<b>67,69%</b>	
2	3041	Construction Bureau Salle Archives DNFPF	2017-2019	433	433	0	<b>433</b>	54	0	<b>54</b>	12,47%	0,00%	<b>12,47%</b>	
<b>Secteur Ressources Humaines</b>				<b>6 291</b>	<b>6 291</b>	<b>0</b>	<b>6 291</b>	<b>5 358</b>	<b>0</b>	<b>5 358</b>	<b>85,17%</b>	<b>0,00%</b>	<b>85,17%</b>	
3	1960	Programme de Renforcement des Capacité Nationales par la formation	2003-2019	6 291	6 291	0	<b>6 291</b>	5 358	0	<b>5 358</b>	85,17%	0,00%	<b>85,17%</b>	
<b>Projets en préparation</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0,00%	0,00%	<b>0,00%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>9 333</b>	<b>9 333</b>	<b>0</b>	<b>9 333</b>	<b>7 178</b>	<b>0</b>	<b>7 178</b>	<b>76,91%</b>	<b>0,00%</b>	<b>76,91%</b>	

Source : loi des finances 2018, DNPDP et Gestionnaires des P/P

### 3.2.3. MINISTERE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (MRATVP)

Au 31/12/2018, le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Transparence de la Vie Publique (MRATVP) compte un (1) programme. Le coût total du programme est estimé à **19 406 millions F CFA**. Le financement total acquis est de **1 394 millions F CFA**. Ces montants représentent respectivement **5,83%** et **0,49%** pour le Secteur.

Le cumul du décaissement au 31/12/2018 est de **412 millions F CFA**, soit un taux de décaissement de **29,56%** contre **99,50%** en 2017. Ce montant représente **0,18%** du décaissement global du Secteur.

Le financement intérieur fait un cumul de décaissement **238 millions F CFA** soit un taux de décaissement de **20,99%** contre respectivement **174 millions F CFA** et **66,92%** pour le financement extérieur.

**Tableau 21: Etat d'exécution financière du Programme du MRATVP**

*(Les Montants sont en Millions de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Obs
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
		<b>Projets en exécution</b>		<b>19 406</b>	<b>1 134</b>	<b>260</b>	<b>1 394</b>	<b>238</b>	<b>174</b>	<b>412</b>	<b>20,99%</b>	<b>66,92%</b>	<b>29,56%</b>	
		<b>Secteur Ressources Humaines</b>		<b>19 406</b>	<b>1 134</b>	<b>260</b>	<b>1 394</b>	<b>238</b>	<b>174</b>	<b>412</b>	<b>20,99%</b>	<b>66,92%</b>	<b>29,56%</b>	
1	1935	Programme de Développement Institutionnel (2ème Génération)	2017-2021	19 406	1 134	260	<b>1 394</b>	238	174	<b>412</b>	20,99%	66,92%	<b>29,56%</b>	
		<b>Projet en préparation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19 406</b>	<b>1 134</b>	<b>260</b>	<b>1 394</b>	<b>238</b>	<b>174</b>	<b>412</b>	<b>20,99%</b>	<b>66,92%</b>	<b>29,56%</b>	

Source : loi des finances 2018, DNPD et Gestionnaires des P/P

### 3.2.4. MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE, DE LA PAIX ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE (MCSPRN)

Au 31/12/2018, le **Ministère de la Cohésion Sociale, de la Paix et de la Réconciliation Nationale** compte un (1) projet. Le coût total du projet est estimé à **2 457 millions F CFA**. Le financement total acquis est de **2 456 millions F CFA**. Ces montants représentent respectivement **2,00%** et **0,88%** pour le Secteur.

Le cumul du décaissement au 31/12/2018 est de **2 435 millions F CFA**, soit un taux de décaissement de **99,14%**. Ce montant représente **1,08%** du décaissement du Secteur.

Le financement intérieur fait un cumul de décaissement de **2 241 millions F CFA** soit un taux de décaissement de **100%** contre respectivement **194 millions F CFA** et **90,23%** pour le financement extérieur.

**Tableau 22: Etat d'exécution financière du MCSPRN**

*(Les Montants sont en Millions de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Obs
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
		<b>Projets en exécution</b>		<b>2 457</b>	<b>2 241</b>	<b>215</b>	<b>2 456</b>	<b>2 241</b>	<b>194</b>	<b>2 435</b>	<b>100,00%</b>	<b>90,23%</b>	<b>99,14%</b>	
		<b>Secteur Ressources Humaines</b>		<b>2 457</b>	<b>2 241</b>	<b>215</b>	<b>2 456</b>	<b>2 241</b>	<b>194</b>	<b>2 435</b>	<b>100,00%</b>	<b>90,23%</b>	<b>99,14%</b>	
1	NC	Renforcement du processus de dialogue et de réconciliation	2016-2020	2 457	2 241	215	2 456	2 241	194	2 435	100,00%	90,23%	99,14%	Le financement intérieur n'est pas sur le BSI
		<b>Projet en préparation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 457</b>	<b>2 241</b>	<b>215</b>	<b>2 456</b>	<b>2 241</b>	<b>194</b>	<b>2 435</b>	<b>100,00%</b>	<b>90,23%</b>	<b>99,14%</b>	

Source : loi des finances 2018, et Gestionnaires des P/P

### 3.2.5. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)

Les projets/programmes du sous-secteur sécurité et Protection civile sont désormais financés et gérés à travers de la Loi portant loi de programmation relative à la Sécurité pour la période 2017-2021. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ladite loi, le Ministère de Sécurité et de la Protection civile ne participe pas aux activités relatives à la mise en œuvre des projets/programmes. Toutefois, il présente un rapport annuel au Conseil supérieur de défense nationale comportant des réalisations physiques et financières à titre des dépenses en investissement.

### 3.2.6. MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE (MARC)

A la date du 31/12/2018, le Ministère des Affaires Religieuses et du Culte ne compte pas projet/programme.

## 3.3. ETAT D'EXECUTION DES P/P PAR SECTEURS DE PLANIFICATION (SECTEURS DNPDP)

Les **18** P/P du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure sont répartis entre les deux (2) secteurs de planification définis dans le guide de remplissage des supports de collecte d'informations de la DNPDP, à savoir : Infrastructures et Ressources humaines.

Le secteur des Infrastructures totalise **dix (10)** projets/programmes soit **55,56%** et le secteur des Ressources humaines **huit (8)** projets/programmes soit **44,44%** des projets/programmes du Secteur.

La répartition des projets/programmes par secteur de planification est donnée dans le tableau ci-après.

**Tableau 23: Répartition des P/P par secteur de planification**

N°	Secteurs de planification(DNPDP)	Nombre	Pourcentage
1	Infrastructures	10	55,56
2	Ressources humaines	8	44,44
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>100</b>

Source : CPS-SATFPSI-2019.

### 3.3.1. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P PAR SECTEUR DE PLANIFICATION

Le taux de décaissement global est de **82,93%** pour le secteur des Infrastructures et **64,83%** pour le secteur des Ressources humaines. Le taux global de décaissement est de **81,94%** contre **84,49 %** en 2017.

L'état d'exécution financière des projets/programmes par secteur de planification est donné dans le tableau ci-après.

**Tableau 24: Etat d'exécution financière globale par secteurs de planification**

*(Les montants sont en Millions de F CFA)*

Secteur	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Observations
		Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
Secteur Infrastructure	278 476	55 542	211 814	267 356	44 132	177 598	221 730	79,46%	83,85%	<b>82,93%</b>	
Secteur Ressources humaines	54 538	10 566	5 006	15 572	8 485	1 610	10 095	80,30%	32,16%	<b>64,83%</b>	
<b>Total</b>	<b>333 014</b>	<b>66 108</b>	<b>216 820</b>	<b>282 928</b>	<b>52 617</b>	<b>179 208</b>	<b>231 825</b>	<b>79,59%</b>	<b>82,65%</b>	<b>81,94%</b>	

Source : Loi des finances 2018, DNPD-Gestionnaires des P/P.

### 3.3.2. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

Le secteur des Infrastructures compte **dix (10)** P/P sur un total de **18**. Le coût total des P/P du secteur des Infrastructures s'élève à **278 476 millions CFA** soit **83,62%** du coût global des P/P du Secteur. Le financement total acquis du secteur des Infrastructures est de **267 356 millions F CFA**, soit **94,50%** du financement global acquis. Le cumul du décaissement est de **221 730 millions CFA** soit **95,65%** du décaissement du Secteur.

Le taux global de décaissement du Secteur des Infrastructures est de **82,93%**.

Pour le financement intérieur, le taux de décaissement est de **79,46%**, il est de **83,85%** pour le financement extérieur.

La situation globale d'exécution du secteur des Infrastructures est donnée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 25: Etat d'exécution financière des P/P du secteur des Infrastructures**

(Les montants sont en Millions de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Obs
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
<b>Secteur Infrastructures</b>				<b>278 476</b>	<b>55 542</b>	<b>211 814</b>	<b>267 356</b>	<b>44 132</b>	<b>177 598</b>	<b>221 730</b>	<b>79,46%</b>	<b>83,85%</b>	<b>82,93%</b>	
<b>Projets en exécution</b>				<b>278 476</b>	<b>55 542</b>	<b>211 814</b>	<b>267 356</b>	<b>44 132</b>	<b>177 598</b>	<b>221 730</b>	<b>79,46%</b>	<b>83,85%</b>	<b>82,93%</b>	
1	2929	Réhabilitation Infrastructures Tutelle Collectivités Territoriales	2016-2019	2 204	2 204	0	2 204	822	0	822	<b>37,30%</b>	<b>0,00%</b>	<b>37,30%</b>	
2	3046	Prog. Bornage Développement Zones Frontaliers	2017-2019	1 273	933	340	1 273	222	313	535	<b>23,79%</b>	<b>92,06%</b>	<b>42,03%</b>	
3	2964	Programme Construction et Réhabilitation Pieds à Terre	2016-2019	3 570	3 570	0	3 570	1 385	0	1 385	<b>38,80%</b>	<b>0,00%</b>	<b>38,80%</b>	
4	847	Appui à la mise en place des communes (Etat/ANICT)	2001-2018	222 895	29 983	192 912	222 895	29 944	175 231	205 175	<b>99,87%</b>	<b>90,83%</b>	<b>92,05%</b>	
5	2875	Contrat plan Etat-Régions	2015-2019	15 810	15 810	0	15 810	9 939	0	9 939	62,87%	0,00	<b>62,87%</b>	
6	NC	Programme d'appui au fonctionnement de l'état civil et à la mise en place d'un système d'information sécurisé au Mali (PAECSIS)	2017-2022	16 375	0	11 135	11 135	0	747	747	<b>0,00%</b>	<b>6,71%</b>	<b>6,71%</b>	
7	287	Construction/Equipement Annexes	2009-2019	2 609	2 609	0	<b>2 609</b>	1 766	0	<b>1 766</b>	67,69%	0,00%	<b>67,69%</b>	

N°	RN P	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Obs
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
	0	MTFPRE												
8	3041	Construction Bureau Salle Archives DNFPP	2017-2019	433	433	0	<b>433</b>	54	0	<b>54</b>	12,47%	0,00%	<b>12,47%</b>	
9		Programmes Stabilisation à Ménaka	2017-2020	6 560	0	680	<b>680</b>	0	358	<b>358</b>	0,00%	52,65%	<b>52,65%</b>	
10		Programme de Réhabilitation des Routes Rurales à Gao	2019-2020	6 747	0	6 747	<b>6 747</b>	0	949	<b>949</b>	0,00%	14,07%	<b>14,07%</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>278 476</b>	<b>55 542</b>	<b>211 814</b>	<b>267 356</b>	<b>44 132</b>	<b>177 598</b>	<b>221 730</b>	<b>79,46%</b>	<b>83,85%</b>	<b>82,93%</b>	

Source : Loi des finances 2018, DNP-D-Gestionnaires des P/P.

### 3.3.3. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU SECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Le secteur des Ressources humaines compte **huit (8)** P/P sur un total de **18**. Le coût total des P/P du secteur des Ressources humaines s'élève à **54 538 millions CFA** soit **16,38%** du coût global des P/P du Secteur. Le financement total acquis est de **15 572 millions F CFA**, soit **5,50%** du financement global acquis du Secteur. Le cumul du décaissement est de **10 095 millions CFA** soit **4,35%** du décaissement du Secteur.

Le taux global de décaissement du secteur des Infrastructures est de **64,83%**.

Pour le financement intérieur, le taux de décaissement est de **80,30%**, il est de **32,16%** pour le financement extérieur.

La situation globale d'exécution du secteur des Infrastructures est donnée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 26: Etat d'exécution financière des P/P du secteur des Ressources Humaines**

(Les montants sont en Millions de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Obs
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
<b>Secteur Ressources Humaines</b>				<b>54 538</b>	<b>10 566</b>	<b>5 006</b>	<b>15 572</b>	<b>8 485</b>	<b>1 610</b>	<b>10 095</b>	<b>80,30%</b>	<b>32,16%</b>	<b>64,83%</b>	
<b>Projets en exécution</b>				<b>50 415</b>	<b>10 566</b>	<b>2 509</b>	<b>13 075</b>	<b>8 485</b>	<b>1 610</b>	<b>10 095</b>	<b>80,30%</b>	<b>64,17%</b>	<b>77,21%</b>	
1	2329	Appui à la CPS Secteur Adm Territ Travail Fonct° Pub Secu. Interieure	2008-2019	900	900	0	<b>900</b>	648	0	<b>648</b>	72,00%	0,00%	<b>72,00%</b>	
2	NC	Programme d'appui à la Réforme de l'Etat, à la Décentralisation et au Développement Economique Régional (PARADDER)	2012-2018	1 510	0	1 510	<b>1 510</b>	0	1 219	<b>1 219</b>	0,00%	80,73%	<b>80,73%</b>	
3	NC	Projet d'Appui à la Mise en œuvre des Accords de Paix et de Réconciliation (AMAPAR)	2018-2020	500	0	524	<b>524</b>	0	23	<b>23</b>	0,00%	4,39%	<b>4,39%</b>	
4	NC	Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Réforme de l'Etat (PADRE)	2015-2019	19 351	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	
5	1960	Programme de Renforcement des Capacité Nationales par la formation	2003-2019	6 291	6 291	0	<b>6 291</b>	5 358	0	<b>5 358</b>	85,17%	0,00%	<b>85,17%</b>	
6	1938	Programme de Développement Institutionnel (2ème Génération)	2017-2021	19 406	1 134	260	1 394	238	174	412	20,99%	66,92%	<b>29,56%</b>	
7		Renforcement du processus de dialogue et de réconciliation	2016-2020	2 457	2 241	215	<b>2 456</b>	2 241	194	<b>2 435</b>	100,00%	90,23%	<b>99,14%</b>	

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2018			Taux de décaissement			Obs
					Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
<b>Projets en préparation</b>				<b>4 123</b>	<b>0</b>	<b>2 497</b>	<b>2 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	
8	NC	Composante PIC III Mali-Luxembourg (Décentralisation et bonne Gouvernance)	2016-2019	4 123	0	2 497	2 497	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>54 538</b>	<b>10 566</b>	<b>5 006</b>	<b>15 572</b>	<b>8 485</b>	<b>1 610</b>	<b>10 095</b>	<b>80,30%</b>	<b>32,16%</b>	<b>64,83%</b>	

Source : Loi des finances 2018, DNPDP-Gestionnaires des P/P.

### 3.4. REPARTITION DES P/P PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Les sources de financement des Projets /Programmes du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure sont le budget national (financement intérieur) et l'appui des partenaires techniques et financiers (financement extérieur).

Dans la présente classification on distingue trois types de P/P suivant les sources de financement :

- les projets exclusivement financés sur le budget national, appelés projets/programmes sur financement intérieur ;
- les projets financés simultanément sur le budget national et sur l'appui financier des partenaires techniques et financiers, appelés projets à financement mixte ;
- les projets exclusivement financés sur l'appui des partenaires techniques et financiers, appelés projets/programmes sur financement extérieur.

#### 3.4.1. FINANCEMENT INTERIEUR

Les p/p sur financement exclusif du budget national sont au nombre de **huit (8)** sur un total de **dix-huit (18)**, soit **44,44%** des projets/programmes du Secteur. Ils se répartissent entre le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation pour **quatre (5)** projets/programmes et le Ministère du Travail et de la Fonction Publique pour **trois (3)** projets/programmes, soit respectivement **62,50%** et **37,5%**.

La situation des p/p sur financement intérieur est présentée dans le tableau N°11 ci-dessous.

**Tableau 27: Situation des p/p sur financement intérieur**

N°	Intitulé du projet/programme	Ministère
1	Projet Réhabilitation Infrastructures Tutelle Collectivités Territoriales	MATD
2	Programme Construction et Réhabilitation de Pied-à-terre	
3	Appui à la mise en place des Communes/ANICT	
4	Contrat Plan Etat-Région/District	
5	Appui à la CPS Secteur Administration Territoriale Fonction Publique Sécurité Intérieure	
6	Construction bureau salle archives DNFPP	MTFP
7	Construction/Equipement annexes MTFPRE	
8	Programme Renforcement des Capacités nationales par la Formation des Agents de l'Etat	

Source : CPS-SATFPSI, 2019.

#### 3.4.2. FINANCEMENT MIXTE

Les projets financés simultanément sur le budget national et sur l'appui financier des partenaires techniques et financiers (PTF) sont au nombre de **trois (3)** sur un total de **quatorze (14)**, soit **21,43%** des projets/programmes du Secteur. Ils se répartissent entre le

Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Ministère de Réforme de l'Administration et de la Transparence de la Vie publique, et le Ministère de Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale, pour chacun **un (1)** projet/programme. La situation des p/p sur financement mixte est présentée dans le tableau N°12 ci-dessous.

**Tableau 28: Situation des p/p sur financement mixte**

N°	Intitulé du projet/programme	Ministère
1	Bornage et Développement Zones Frontalières	MATD
2	Programme de Développement Institutionnel (PDI 2ème génération)	MRATVP
3	Renforcement du Processus de dialogue et de réconciliation	MCSRN

Source : CPS-SATFPSI, 2019.

### 3.4.3. FINANCEMENT EXTERIEUR

Les projets/programmes exclusivement financés sur l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) sont au nombre de **sept (7)** sur un total de **dix-huit (18)**, soit **38,89%** des projets/programmes du Secteur. Ils sont en totalité au compte du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

La situation des p/p sur financement extérieur est présentée dans le tableau N°13 ci-dessous.

**Tableau 29: Situation des p/p sur financement extérieur**

N°	Intitulé du projet/programme	Ministère
1	Programme d'appui au fonctionnement de l'état civil et à la mise en place d'un système d'information sécurisé au Mali (PAECSIS)	MATD
2	Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Réforme de l'Etat (PADRE)	
3	Programme d'Appui à la Réforme de l'Etat, à la Décentralisation et au Développement Economique Régional (PARADDER)	
4	Projet d'Appui à la Mise en œuvre des Accords de Paix et Réconciliation (AMAPAR)	
5	Programmes Stabilisation à Ménaka	
6	Programme de Réhabilitation des Routes Rurales à Gao	
7	Composante PIC III Mali-Luxembourg (Décentralisation et bonne Gouvernance)	

Source : CPS-SATFPSI, 2019.

## **IV. DIFFICULTES ET CONTRAINTES PAR DEPARTEMENT**

### **4.1. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION;**

Dans ce domaine les problèmes et contraintes se résument comme suit :

- la mauvaise situation sécuritaire dans certaines parties du territoire ;
- l'insuffisance notoire du personnel au niveau de la représentation de l'Etat, personnel de sécurité (gardes) et du personnel d'exécution (secrétaires, planton, garçon de maison etc....);
- le manque de formation continue ;
- l'insuffisance de cadres;
- non adoption des textes sur les frais de gestion et le financement pérenne pour les activités du Centre de Formation des CT ;
- manque de financement pour réaliser les activités de formation.
- la faiblesse des investissements dans les zones frontalières ;
- l'insuffisance de financement pour la mise en œuvre diligente de la PNF ;
- les collectifs budgétaires à répétition ;
- l'annulation des crédits par le ministère de l'Economie et des finances après annonce des Droits de Tirage aux collectivités Territoriales et mobilisation par celles-ci ;
- le manque de prévisibilité des ressources financières ;
- le retard dans l'exécution des projets ;
- l'insécurité dans certaines zones d'intervention ;
- les différents reports des élections régionales et communales partielles ont joué sur la dynamique du programme ;
- l'impact du faible niveau d'instruction, d'éducation civique et de citoyenneté de la population sur le civisme fiscal et la participation à la gestion publique des CT ;
- La mobilisation limitée de l'assistance technique par certaines structures appuyées

### **4.2. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE;**

- difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure au titre de l'année 2018. Il s'agit notamment des prises en charge de deux marchés relatifs à l'acquisition de véhicules blindés et de véhicules pick-up au profit du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants dont le montant n'a pas été entièrement restitué ;
- l'inadéquation entre les dotations et les ressources mises à disposition pour la prise en charge des besoins relatifs à la mise en œuvre des activités des services du département ;
- l'interruption de la connexion au PRED utilisé pour l'harmonisation du fichier solde et personnel et le suivi de l'exécution du budget du personnel ;
- l'absence de politique nationale de lutte contre la drogue ;
- insuffisances au niveau du cadre opérationnel (coordination), législatif et réglementaire (textes) et surtout l'absence de fonds pour la prise en charge des informateurs.

### **4.3. MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE, DE LA PAIX ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE ;**

- l'inaccessibilité de certaines zones pour des raisons d'insécurité ;
- l'insuffisance de déploiement des équipes mobiles pour l'enregistrement des plaintes des victimes dans les ressorts des antennes régionales et dans les camps de réfugiés ;

- la prise en charge des victimes ;
- la faible participation aux activités des partenaires.

#### **4.4. MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE ;**

- la non-prise en charge des besoins en formation ;
- l'absence d'un plan de formation ;
- l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières;
- absence de connexion au réseau internet de la DNT et de certaines DRT;
- les absences répétées de la majorité des représentants des parties (employeurs et travailleurs) lors des réunions de la commission de relecture de la Convention des Chauffeurs et Conducteurs Routiers Privés ;
- le changement fréquent, l'inexactitude voire l'absence des adresses des établissements de formation constituent un handicap pour mener les travaux de vérification dans le délai imparti.

#### **4.5. MINISTERE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE ;**

- instabilité au niveau de l'ancrage institutionnel du CDI qui affecte de façon négative l'exécution des activités programmées à cause des retards qu'elle entraîne ;
- mobilisation des ressources financières dans le cadre de la mise œuvre des actions programmées n'est pas le plus souvent aisée ;
- départ massif des cadres du CDI a engendré un déficit en ressources humaines avec son corollaire de surcharge de travail ;
- chevauchement des activités constaté cette année est consécutif au nombre des activités hors programme exécutées et au fait que les calendriers de mise en œuvre ne sont pas harmonisés.

#### **4.6. MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE ;**

- forte réticence de la communauté religieuse face à la régulation de l'Etat en matière de religion et de culte ;
- faiblesse dans la coordination et l'encadrement des organisations et des pratiques religieuses ;
- insuffisance de textes législatifs et règlementaires de gestion des pratiques religieuses au Mali.

## V. PERSPECTIVES

Comme perspectives sur les prochaines années on peut essentiellement retenir :

### 5.1. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)

- évaluer le plan de mise en œuvre de la PN-GAR et adopter un nouveau plan

### 5.2. DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION

- contribuer à la finalisation des textes de création des nouvelles collectivités territoriales ;
- contribuer à l'organisation de la conférence annuelle des ADR ;
- suivre la mise en œuvre du plan gouvernemental de transfert des compétences et de ressources de l'État aux collectivités territoriales ;
- appuyer la finalisation des dossiers / signatures du CPER de Bamako ;
- suivre et accompagner les structures de coopération inter collectivités ;
- actualiser le répertoire des coopérations entre les collectivités territoriales ;
- éditer et diffuser le guide d'élaboration des PDESC intégrant les changements climatiques, le genre, la sécurité alimentaire, la migration et la cohésion sociale;
- appuyer les Régions dans la conception et la réalisation des projets d'investissements structurants ;
- réaliser l'évaluation des performances des Villes Participantes au Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) ;
- mettre en œuvre le mécanisme de rapportage des indicateurs du DCPND au niveau régional et local
- définir un cadre institutionnel pour la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de la sécurité ;
- élaborer les textes de création, les attributions et l'organisation de la police territoriale ;
- suivre la progression du transfert de 30% des recettes budgétaires de l'État aux CT ;
- éditer et diffuser le document de politique de décentralisation (DCPND) ;
- mettre en œuvre le volet institutionnel du plan ;
- éditer les documents et outils de la décentralisation de communication sur la politique de décentralisation (DCPND) ;
- éditer et diffuser le plan d'archivage des CT ;
- réviser le décret de création du CNO pour l'adapter au contexte ;
- poursuivre la mise en place d'un réseau intranet à la DGCT interconnecté à l'intranet du gouvernement ;
- actualiser le plan de redynamisation de la base OISE ;
- réviser l'instruction sur la base OISE ;
- réaliser un état des lieux de la décentralisation ;
- finaliser le programme d'accompagnement de la décentralisation ;
- élaborer et mettre en œuvre le plan d'action AMAPAR ;
- réaliser une étude architecturale pour la construction d'un siège pour la DGCT en vue d'améliorer le cadre et les conditions de travail du personnel ;

- poursuivre la relecture des textes de création, d'organisation et de fonctionnement et le cadre organique de la Direction générale des collectivités territoriales

Les perspectives majeures pour le CFCT sont :

- former les élus et agents des CT ;
- adopter les textes sur les frais de gestion et le financement pérenne ;
- mener une étude de faisabilité pour la création et la mise en place de cycles de formations diplômantes propres au CFCT ;
- concevoir, promouvoir et mettre en place deux programmes de formation diplômante sur l'agro business et le management de projets avec l'Institut Africain de Management (IAM) ; rénover le dispositif de sélection, de suivi et de formation des formateurs/consultants du CFCT avec la participation de l'ensemble des acteurs ;
- mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités du personnel du CFCT.

### **5.3. DANS LE DOMAINE DES FRONTIERES**

- réinstaller l'administration dans les circonscriptions frontalières touchées par l'insécurité ;
- rendre visible les forces de défense et de sécurité dans les zones frontalières ;
- sécuriser les prestataires pour l'exécution des infrastructures dans les zones frontalières en proie à l'insécurité ;
- revoir à la hausse le budget alloué au développement des zones frontalières ;
- stabiliser les budgets alloués pour le financement des infrastructures.

### **5.4. DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL**

L'année 2019 sera marquée par :

- mettre en œuvre le PPTD;
- poursuivre l'opérationnalisation du Plan d'Action Nationale pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM) 2011-2020 ;
- adopter les textes d'application du Code du travail modifié ;
- créer un Conseil national du dialogue social ;
- contrôler régulièrement les entreprises;
- dynamiser les Comités d'Hygiène et de Sécurité des entreprises ;
- adopter une politique sectorielle en santé et sécurité au travail ;
- poursuivre la relecture des conventions collectives de branche ;
- renforcer les capacités opérationnelles des services du travail par l'adoption d'un plan de renforcement ;

### **5.5. DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE PROTECTION CIVILE**

Dans le cadre de l'exercice 2019, la Direction des Ressources Humaine envisage :

- élaborer les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la DRH-SS;
- renforcer les capacités du personnel par la formation (en informatique, technique d'archivage ....) ;
- acquérir un logiciel RH de dernière génération adapté ;
- interconnecter la DRH-SS avec les autres structures (département, Police Nationale, Protection Civile.) ;
- consolider les réseaux internet et intranet de la Direction des Ressources Humaines ;
- renforcer les effectifs de la Division Rémunération et Système d'Information pour atteindre les prévisions d'effectif du cadre organique afin d'augmenter ses capacités au regard de l'effectif croissant des fonctionnaires de la Police et de la Protection Civile ;
- élaborer un plan sectoriel de formation ;

- organiser le processus de recrutement direct à la Police et à la Protection Civile consigné dans la Loi de Programmation Sécurité (année 2019) ;
- élaborer le projet de politique nationale de lutte contre la drogue ;
- mise en place des régions gardes et des sous-chefs.

#### **5.6. DANS LE DOMAINE DE LA TRANSPARENCE**

Poursuite des actions enclenchées à travers notamment:

- suivre le projet de loi sur la transparence ainsi que la création de l'organe chargé de sa mise en œuvre ;
- Suivre le dossier de mise en place du Système d'Information pour la Transparence au Mali (SITMA)

#### **5.7. DANS LE DOMAINE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

#### **5.8. DANS LE DOMAINE DE L'ETAT CIVIL**

- éditer et disséminer le document de la stratégie entre tous les acteurs du système d'état civil, y compris les partenaires techniques et financiers ;
- organiser une table ronde des bailleurs et des assises nationales de l'état civil.

#### **5.9. DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**

- rechercher le financement pour renforcer les capacités du personnel par formation ;
- valider et mettre en application le plan de formation 2019-2021

#### **5.10. DANS LE DOMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

- organisation des élections professionnelles ;
- poursuivre les travaux de relecture de la loi portant Statut général des Fonctionnaires ;
- poursuivre le déploiement et l'opérationnalisation du Logiciel de gestion des ressources humaines de l'Etat ;
- réaliser le projet de gestion électronique des dossiers individuels des agents et des archives de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel ;
- interconnecter le fichier de la Fonction Publique et celui du Bureau Central de la Solde.
- préparer et organiser les concours professionnels d'avancement de catégorie;
- organiser les concours directs de recrutement dans la Fonction Publique d'Etat;
- organiser les tests de recrutements des contractuels;
- organiser les tests d'intégration des contractuels dans la Fonction Publique de l'Etat;
- renforcer les capacités du personnel et équipement du Centre.

#### **5.11. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES CATASTROPHES**

- adopter des textes dans le cadre de réduction des risques et catastrophes ;
- poursuivre la sensibilisation de la population.

#### **5.12. DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL**

- réorganiser le CDI en vue de lui permettre la mise en œuvre efficace et efficiente des activités ;
- mettre en œuvre les Réformes Sectorielles Intégrées (RSI) ;
- mettre à jour des données sur les mutations institutionnelles et réformer conséquemment en fonction des priorités dégagées par les recommandations ;
- faire l'enquête annuelle de satisfaction des usagers des services publics.

### **5.13. DANS LE DOMAINE DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

Les objectifs à atteindre au titre de l'exercice 2019 sont :

- poursuivre l'opérationnalisation des Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation ;
- réaliser au moins 05 études sur les questions de réconciliation et de vivre ensemble ;
- multiplier les missions de terrain dans le cadre de la prévention et du traitement des Conflits inter et intracommunautaires ;
- rechercher d'autres partenaires techniques et financiers pour soutenir les actions du Département ;
- poursuivre les campagnes de vulgarisation et de diffusion de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation ;
- poursuivre les appuis à la réalisation des microprojets de résilience à impact rapide ;
- prendre les dépositions des victimes militaires ;
- sélectionner des cas emblématiques ;
- organiser des audiences publiques ;
- finaliser le processus d'élaboration de la politique de réparation ;
- élaborer le projet de rapport final.

### **5.14. DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE**

- mettre en place un document de politique nationale en matière de religion et de culte ;
- meilleure coordination et encadrement des organisations et des pratiques religieuses ;
- restaurer une confiance pleine et entière entre l'Etat et le monde religieux ;
- vaincre l'extrémisme violent ;
- continuer à maintenir l'entente entre les différents courants de la communauté islamique au sein du Haut Conseil Islamique ;
- maintenir et renforcer le dialogue interreligieux et la bonne entente entre les différents leaders religieux.

## VI. RECOMMANDATIONS :

### 5.1. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2018

L'état de mise en œuvre des recommandations de la 7<sup>ème</sup> revue se présente comme suit :

- ✚ sur les (8) recommandation formulées, (4) ont été réalisation (soit 50%) , à savoir i) créer plus de synergie entre les DFM des départements du secteur et la CPS, ii) créer une plateforme pour envoyer les versions électroniques des documents aux structures du département avant la tenue des revues, iii) poursuivre le renforcement de la collaboration entre la CPS, la DNPD, les gestionnaires des P/P et les DFM pour mieux coordonner et harmoniser les chiffres du décaissement des P/P ; iv) intégrer les indicateurs sectoriels inscrits dans le CREDD.
- ✚ quant aux non réalisées, elles concernent i) opérationnaliser le comité de coordination de la CPS, ii) respecter l'esprit de la lettre circulaire du MEF relative à la tenue des différentes revues, iii) mettre à la disposition de la CPS à temps, les informations relatives aux projets/Programmes du secteur et iv) déterminer une clé de répartition budgétaire dédiée aux différentes revues « Budget Programmes, Projets/Programmes et sectorielle » n'ont pas été réalisées (soit 50 %).

### 5.2. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2019

N°	Recommandations	Responsable	Structures impliquées	Observations
1	Approfondir la collaboration entre la CPS et la CONFED.	CPS	CONFED.	
2	Mettre à la disposition de la CPS à temps, les informations relatives aux revues (P/P et sectorielle).	Tous les Acteurs du Secteur (fournisseurs de données)	CPS	
3	Opérationnaliser le Comité de coordination de la CPS.	Ministère de tutelle	Tous les Ministères du Secteur	